

RAPPORT DE GESTION 2022



Impressum

Direction

Groupe Minoteries SA
Route des Moulins 31
Case postale 68
1523 Granges-près-Marnand
Tél.: +41 26 668 51 11
gmsa.ch

Project management & coordination

Groupe Minoteries SA
Secrétariat Direction générale

Textes

Pierre-Marcel Revaz
Alain Raymond
Blaise Simon
José Dorthe
essencedesign

Conception graphique

essencedesign, Lausanne
essencedesign.com

Photographies

Bacchus Production Visuelle, Neuchâtel
Getty Images: page 8, photo 1 et 3

Traductions

Tradufisch, Monika Fischer Guerrero
(La version française fait foi)

Impression

media f imprimerie SA, Bulle
media-f.ch



Sommaire

Message du Président	4
Chiffres-clés du groupe	5
Événements majeurs	6
Présent partout en Suisse, GMSA c'est...	8
Rapport de situation	10
<i>L'exercice 2022 en bref</i>	12
<i>La stratégie du groupe</i>	15
<i>Votre région, notre visage</i>	20
<i>Commentaires sur les résultats</i>	31
<i>Perspectives</i>	33
Corporate Governance	34
Rapport de rémunération	58
Rapports financiers	68
<i>Comptes consolidés du groupe</i>	70
<i>Comptes annuels</i>	94

Message du Président

Chères Actionnaires,
Chers Actionnaires,

L'exercice 2022 n'a pas manqué de défis pour notre société, il suffit pour cela de songer à la récolte de blé de qualité faible, à l'éclatement de la guerre en Ukraine, au retour de l'inflation et aux coûts massifs de l'énergie. Néanmoins, grâce aux efforts entrepris par toutes et tous, à la qualité des décisions prises et à la compréhension de notre clientèle, nous avons pu réaliser un excellent résultat.

Tant le chiffre d'affaires que le résultat net sont en progression. Ceci est d'autant plus remarquable que le coût des énergies électricité et diesel a occasionné des dépenses supplémentaires pour CHF 1.9 mios qu'il a été possible de supporter par diverses mesures. Ces suppléments de coûts représentent près d'un tiers du résultat annuel de l'entreprise. La vente d'un petit immeuble locatif non essentiel à la politique de l'entreprise pour un montant d'environ CHF 4 mios a généré une plus-value appréciable, ce qui permet d'octroyer aux actionnaires un supplément de dividende. Ainsi, le dividende proposé à l'Assemblée générale est porté de CHF 9.– à CHF 11.– par action.

Les objectifs de l'entreprise demeurent inchangés et se concentrent sur les trois thèmes déjà évoqués: une meilleure maîtrise des coûts, l'amélioration de la capacité concurrentielle et les efforts entrepris dans le domaine de la diversification et de l'innovation.

Les nouveaux projets sont suivis de manière attentive, les premiers essais concernant la production de concentré de protéines sont concluants.

A l'heure d'écrire ces lignes, l'exercice 2023 se poursuit dans des conditions comparables à 2022 et l'ensemble des forces de l'entreprise est prêt à relever les futurs défis.

Chères Actionnaires, chers Actionnaires, au nom du Conseil d'Administration, je vous remercie de votre fidélité et de votre confiance à l'égard de GMSA. Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à la Direction, ainsi qu'à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour la qualité de leur engagement et leur grand professionnalisme.



Pierre-Marcel Revaz
Président du Conseil d'Administration

Chiffres-clés du groupe

(état au 31.12.2022)

1'456

clients nous font confiance

145.0

 MILLIONS

chiffre d'affaires net en CHF (+2.0%*)

131'002

 TONNES

de céréales panifiables ont été transformées sur nos différents sites (-0.3%*)

294

 CHF

cours de l'action (-27.6%*)

184.7

collaboratrices et collaborateurs œuvrent avec passion pour notre entreprise (en équivalent plein temps, EPT), (-1.6EPT*)



87.6%

de nos céréales panifiables sont fournis par des exploitations agricoles suisses (-0.4pt*)



4.8%

EBIT sur chiffre d'affaires net (±0.0pt*)



79.5%

fonds propres (-1.3pt*)

*comparé au 31.12.2021

Événements majeurs

Février



Fin des mesures COVID-19

Après un peu plus de deux ans de crise sanitaire, les dernières mesures COVID ont été levées en février. L'impact de cette sortie de crise a été positif sur le marché et la gastronomie en général: les artisans boulangers ont pu rouvrir leur établissement sans mesures contraignantes. Parallèlement, la réouverture des frontières a induit une montée en puissance du tourisme d'achat, ayant des implications négatives sur le marché.

UA

Guerre en Ukraine

À peine sortis de la crise sanitaire, c'est la guerre qui a éclaté à nos portes le 24 février 2022, avec l'invasion russe en Ukraine. Conséquence directe de ce début de guerre, les prix des blés ont explosé, pour se négocier jusqu'à 2.1 fois plus cher qu'auparavant. Malgré cette situation inédite, la Suisse a su rester en marge de ces augmentations, grâce à son bon taux d'auto-provisionnement en blé, mais aussi grâce à ses taxes douanières, ayant pour effet de limiter l'inflation de la farine.

Mars



Mise en service des premières solutions levain

Le 24 mars 2022, la première installation levain a été mise en service chez notre client, M. Meier, Kreativ Beck AG. Un projet synonyme de service exclusif, soutenant les boulangers en quête d'excellence, grâce auquel GMSA se démarque clairement de la concurrence. À ce jour, 10 installations de ce type sont déjà en fonction ou commandées pour 2023: un véritable succès!



Juin



Crise énergétique

Les cartes de l'approvisionnement énergétique mondial sont en train d'être redistribuées: les prix de l'électricité, du gaz mais aussi du diesel ont explosé en 2022. Afin d'absorber une partie de ces fortes augmentations tarifaires, GMSA a été forcée de réduire drastiquement certaines autres dépenses.

Juillet



Adaptation de la structure de vente-marketing

Au 1^{er} juillet 2022, la structure de vente et marketing a été réorganisée en une seule structure nationale, dans une optique d'amélioration de notre service clients. De cette réorganisation sont nés un service marketing et une force de vente centralisés, en remplacement des trois départements précédents.

Septembre



Fermeture Safenwil/AG

Dans le but de simplifier sa structure, GMSA a pris la décision d'externaliser l'activité de stockage de son site de Safenwil. Cette dernière a été reprise par une entreprise logistique, tandis que le site a été loué à une société active dans la fabrication de produits alimentaires.

Décembre



Augmentation des prix

Malheureusement, une nouvelle augmentation des prix a suivi celle négociée avec nos clients en 2021. Les raisons principales sont la hausse des prix des céréales aux producteurs, des coûts du gluten et des énergies (électricité, gaz et diesel).



Diversification dans la production de concentrés de protéines et création de Protaneo SA

En tant qu'acteur important de la chaîne de valeur végétale, GMSA a investi dans une production de concentrés de protéines végétales suisses. Dès la prochaine récolte, une collaboration avec IP-SUISSE permettra de valoriser ces nouvelles cultures de légumineuses. Dès 2023, une joint-venture avec les entreprises IP-SUISSE et Feldkost Food AG proposera des extrudés secs de haute qualité à base de protéines végétales suisses.



Bons résultats 2022

Grâce à une réduction significative de diverses dépenses et à une amélioration importante de la productivité, GMSA délivre un très bon résultat, et ce malgré la forte hausse des coûts liés à l'énergie. La vente de l'un de nos immeubles de rendement en décembre permet au Conseil d'Administration de proposer à l'Assemblée générale une augmentation du dividende à nos actionnaires.

Présent partout en Suisse, GMSA c'est...

Producteur



Meunier



...le lien entre le champ et l'assiette, entre le producteur et le consommateur, entre le meunier et le boulanger. C'est contribuer chaque jour à rendre la vie plus saine, plus simple et plus durable. GMSA, bien plus que des meuniers.



1. **Site de Granges-près-Marnand**
Rte des Moulins 31
1523 Granges-près-Marnand/VD

Siège administratif et juridique
Groupe Minoteries SA
Rte des Moulins 31
1523 Granges-près-Marnand
Commune de Valbroye/VD
+41 26 668 51 11
groupe@gmsa.ch



2. **Steiner Mühle AG**
Langnaustrasse 144
3436 Zollbrück/BE



3. **Gebr. Augsburg AG,**
Rhonemühle Naters
Mühleweg 2
3904 Naters/VS



4. **Bonvita AG**
Hofwissenstrasse 15
8260 Stein am Rhein/SH



5. **Silo Schwarzenbach**
Salen 1065
9536 Schwarzenbach/SG



6. **Site de Goldach**
St. Gallerstrasse 117
9403 Goldach/SG

Rapport de situation

**"UN BON
CONSEILLER
COMMERCIAL
EST TOUJOURS
À L'ÉCOUTE."**

Thomas Portmann





L'exercice 2022 en bref

Encore une année remplie de très grands défis! Entre la fin de la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine et l'augmentation significative du prix des matières premières et des énergies, notre entreprise a été mise à rude épreuve. Fort heureusement, l'ensemble de ces défis a été relevé avec brio, grâce à l'engagement sans faille de toutes nos collaboratrices et tous nos collaborateurs, mais aussi grâce au soutien indéfectible de nos partenaires de la chaîne de valeur.

Ainsi, dans un contexte 2022 pour le moins difficile, notre entreprise délivre un très bon résultat, avec un chiffre d'affaires en croissance de 2.0%. Le rapport de gestion 2021 se concluait sur cette phrase:

« Nous pouvons être certains que la meunerie va faire face à des défis importants en termes de disponibilité, de qualité ainsi que d'augmentation importante des coûts. Cette situation extrême demande une collaboration intensive entre tous les partenaires de la chaîne de valeur pour garantir la qualité de notre pain quotidien et la satisfaction des consommateurs ».

Tous ces défis ont bel et bien occupé nos équipes tout au long de l'année, et nous les remercions pour leur travail et leur motivation à toute épreuve.

Après un peu plus de deux ans de situation de crise, les dernières mesures sanitaires ont été levées en février 2022. Le marché a été impacté de façon différenciée par cette sortie de crise: suite à la suppression des dernières mesures contraignantes, la gastronomie et les artisans boulangers ont pu se relancer dès le mois de mars. Pendant ce temps, la situation dans l'industrie a été péjorée par la réouverture des frontières et la montée en puissance du tourisme d'achat qui en a découlé.

Évolution des segments

D'un point de vue des volumes, la deuxième partie de l'année a été très bonne et a permis de corriger le recul annoncé dans le rapport intermédiaire (-5.5% au 30.06.2022) pour terminer avec un recul de 2.6%.

Grâce à l'augmentation des prix, le chiffre d'affaires a quant à lui augmenté de 2.0%. Le segment industriel demeure le seul segment en recul, avec une perte de 1.5% en comparaison avec 2021.

Tous les autres segments indiquent une croissance: 4.6% pour les artisans boulangers, 5.6% pour le Retail-Grossistes.

Au niveau des produits, le portefeuille des produits Bio (farines, mélanges et céréales de petits déjeuners) a reculé de 7.2%.

Pour la première fois depuis plusieurs années, le marché Bio est en recul, tant en Suisse qu'en Europe. L'explication est certainement à chercher dans l'inflation, qui génère chez le consommateur des priorités différentes, avec au final un panier d'achat favorisant plutôt des produits à prix plus bas.

En revanche, les produits «farines traditionnelles» et «panures» témoignent d'une belle croissance, avec une évolution du chiffre d'affaires respective de 3.3% et 5.6%.

Les coûts augmentent

Peu de temps après la fin de la crise sanitaire, c'est une nouvelle situation de tensions extrêmes qui est venue perturber notre quotidien, avec l'éclatement du conflit russo-ukrainien le 24 février 2022. L'Ukraine étant un important exportateur de céréales, les prix des blés ont immédiatement pris l'ascenseur, pour se négocier jusqu'à 2.1 fois plus cher qu'avant le début de la guerre.

Malgré cette situation inédite, la Suisse a su rester en marge de ces augmentations, grâce à son bon taux d'auto-approvisionnement en blé, mais aussi grâce à ses taxes douanières, ayant pour effet de limiter l'inflation de la farine. L'agriculture suisse a tout de même été touchée par cette crise de façon indirecte, à travers l'augmentation des coûts du mazout mais aussi et surtout des engrais azotés, dont la Russie est le principal pays exportateur, au même titre que le gaz. L'ensemble de ces facteurs a engendré une hausse des prix des céréales pour la deuxième année consécutive.

En parallèle, les prix de l'électricité, du gaz mais aussi du diesel ont explosé. Les contrats d'électricité réalisés sur le marché libre nous ont permis de stabiliser les deux tiers des volumes d'électricité, mais le tiers restant, avec une hausse de 186% sur le marché spot, a fait grimper ces coûts de 65.3%. Après la matière première et les salaires, l'électricité représente la troisième charge pour notre entreprise.

Récolte des céréales 2022

Après une année 2021 catastrophique en raison des précipitations diluviennes qui ont péjoré la récolte, l'année 2022 s'est illustrée dans un tout autre extrême météorologique: celui de la sécheresse et des fortes chaleurs. Faisant suite à un printemps avare en précipitations, l'été a laissé place aux températures les plus chaudes enregistrées depuis le début des mesures en 1864.

Cette année particulièrement sèche a permis de réaliser des récoltes précoces, un avantage compte tenu du faible volume de la récolte précédente. Grâce à l'augmentation des quantités d'importation de céréales décidées dans le cadre de swiss granum, ainsi qu'à une gestion des stocks précise, nos clients ont pu être livrés sans interruption.

Ces récoltes précoces et importations ciblées ont eu une incidence positive sur la qualité. En effet, ces nouveaux blés ont permis d'améliorer la qualité des farines livrées à nos clients.

Bien que qualitativement supérieure à celle de 2021, la récolte 2022 reste moins bonne que la moyenne des récoltes 2018 à 2020, selon quelques critères importants pour la branche. Par exemple, le gluten humide ou encore l'absorption sont nettement inférieurs à la moyenne des trois récoltes, alors que les exigences pour les produits finis restent identiques, voire supérieures.



Pour la meunerie, cela implique des coûts supplémentaires significatifs en termes de mélange de blés, de réglage du moulin et d'ajout de gluten dans certaines farines. Ces répercussions seront sans doute visibles au cours de l'année 2023.

L'approvisionnement en graines, ingrédients et emballages va rester un défi pour les articles provenant de l'étranger. En effet, qu'ils connaissent des hausses ou des baisses, les marchés restent imprévisibles, et la logistique internationale demeure confuse.

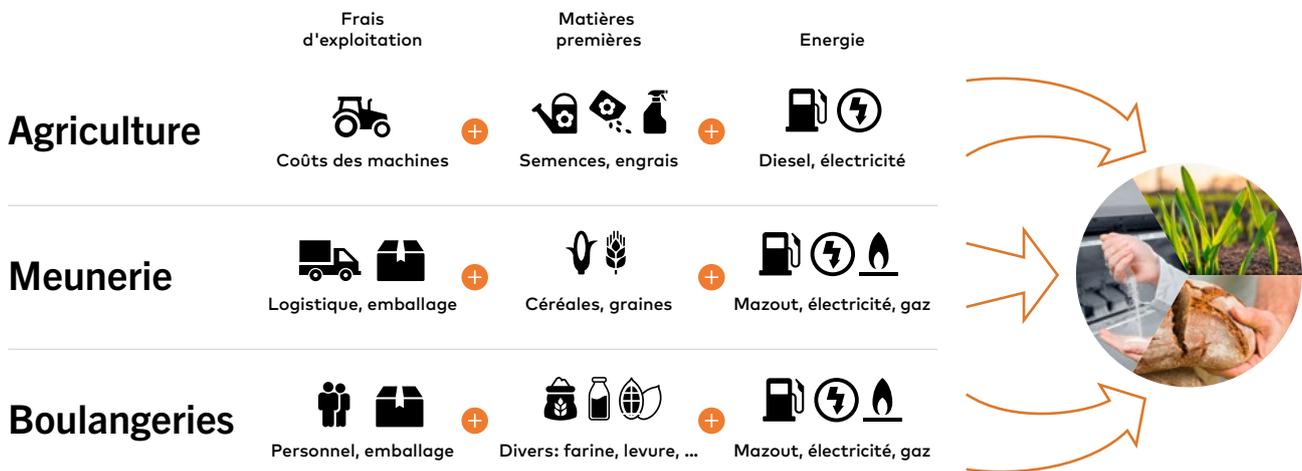
Réactions de GMSA face aux éléments perturbateurs

Notre entreprise fait face à des augmentations de coûts considérables, et se doit de réagir rapidement.

Grâce aux premiers résultats de projets lancés dans le cadre de la stratégie GMSA 2030, certaines dépenses ont pu être fortement réduites et la productivité améliorée de plus de 2% (voir la stratégie du groupe en page 15).

Certaines charges, comme des remplacements de personnes et autres frais d'infrastructure, ont pu être freinées durant l'année. Dans ce cas, il ne s'agit que de mesures d'urgence pour contrer la situation exceptionnelle. Ces investissements devront être rattrapés dès 2023.

Pour la deuxième année consécutive, une bonne partie des charges supplémentaires liées aux matières premières ou à l'énergie a malheureusement dû être répercutée auprès de nos clients, avec un impact direct sur les prix des produits de boulangerie.



Toute la branche est soumise à cette augmentation de coûts. Cette année encore, et plus que jamais, une intense collaboration entre tous les acteurs sera nécessaire, avec comme objectif commun d'assurer une production de produits de qualité pour les consommatrices et consommateurs, et de freiner les importations de produits à bas prix.

La stratégie du groupe

Faisant suite à la révision de la stratégie d'entreprise de 2021, une première série de projets ayant pour but de soutenir la réalisation des nouveaux objectifs fixés par la stratégie GMSA 2030 a été lancée en janvier. Après une présentation de ces différents projets aux cadres, ces derniers ont été pleinement intégrés dans la réalisation de cette vision commune. Tous ensemble, nous avons ainsi défini une ligne de conduite des activités qui vont nous accompagner durant les années à venir.

Notre vision

Au cœur de notre communauté, nous créons, développons et fournissons des produits d'origine végétale et des services qui contribuent chaque jour à rendre la vie plus saine, plus simple et plus durable.

Les valeurs qui nous rendent uniques

Responsabilité

En tant qu'acteur de référence, nous garantissons la santé et la sécurité des consommateurs par la qualité parfaite des produits que nous contribuons à élaborer et à distribuer. Les produits de la Terre sont à la base de toute notre activité. Nous avons un devoir d'exemplarité en termes de durabilité.

Ouverture

Si nous voulons être capables d'inventer le futur et de vivre au quotidien l'innovation qui fera notre succès, nous devons être ouverts à la nouveauté et constamment prêts à bousculer le statu quo.

Proximité

Nous créons des liens et comptons étroitement les uns sur les autres au sein de l'entreprise, mais également sur nos partenaires. Nous nous devons tous, mutuellement, respect et empathie. Nous démontrons chaque jour notre haut niveau d'implication ainsi que notre disponibilité sans faille.

Simplicité

Pour assurer le succès de notre entreprise et de notre communauté professionnelle, nous mettons tout en œuvre pour fluidifier l'ensemble des interactions de la chaîne de valeur.

Excellence

Pour tenir nos engagements et nos responsabilités en tant qu'acteur de premier plan, nous cultivons l'excellence à tous les niveaux de nos activités. L'excellence ne peut provenir que de la passion. Nous aimons nos métiers et recherchons constamment à devenir meilleurs.

Axes stratégiques

Des initiatives et des projets ont été imaginés sur la base de trois axes stratégiques définis par le Conseil d'Administration. Un quatrième axe de soutien a été ajouté aux trois autres. Son rôle? Aider le développement au niveau de la communication et de l'adaptation de nos structures internes, mais également orienter davantage notre culture d'entreprise en direction des clients.



Réduction des coûts

Notre objectif est d'améliorer notre efficacité et d'augmenter notre performance vis-à-vis de nos clients, tout en ajoutant de la valeur pour nos actionnaires.



Pour atteindre cet objectif, l'activité de stockage du site de Safenwil/AG a été externalisée à partir du 1^{er} septembre 2022. Cette dernière a été reprise par une entreprise logistique, tandis que le site a lui été loué à une société active dans la fabrication de produits alimentaires.

Cette initiative vise à améliorer notre structure de coûts dès 2022, mais ses pleins effets ne seront visibles qu'en 2023. S'agissant de flux internes, nos clients n'ont pas été impactés par cette réorganisation. De plus, les trois collaborateurs touchés par ces changements ont tous été réengagés avec de très bonnes conditions dans des entreprises partenaires.

Croissance dans notre cœur de métier

Avec en toile de fond l'amélioration constante de notre niveau de services, une solution de production de levain a été mise sur pied, comme décrit dans le précédent rapport de gestion. La commercialisation de ce nouveau système est un véritable succès.



Les artisans ont tout d'abord été invités à suivre une demi-journée de cours durant laquelle ce nouveau concept leur a été présenté. Au total, trois journées ont été organisées avec plus de 45 artisans boulangers. Freddy Bau, notre maître boulanger et sommelier du pain, a su convaincre d'autres intéressés par ses mots et sa passion, lors d'un événement organisé par notre partenaire Pistor, dans un deuxième temps.

Durant les 10 premiers mois de lancement, 10 installations ont été vendues ou ont fait l'objet d'une commande, alors que de nombreuses discussions sont avancées concernant d'autres installations.

Cela confirme pleinement que notre offre correspond à une demande du marché. Cet abonnement sur mesure pour nos clients permet aux artisans boulangers de faire la différence par rapport à la concurrence, grâce à des produits croustillants et à une saveur unique.

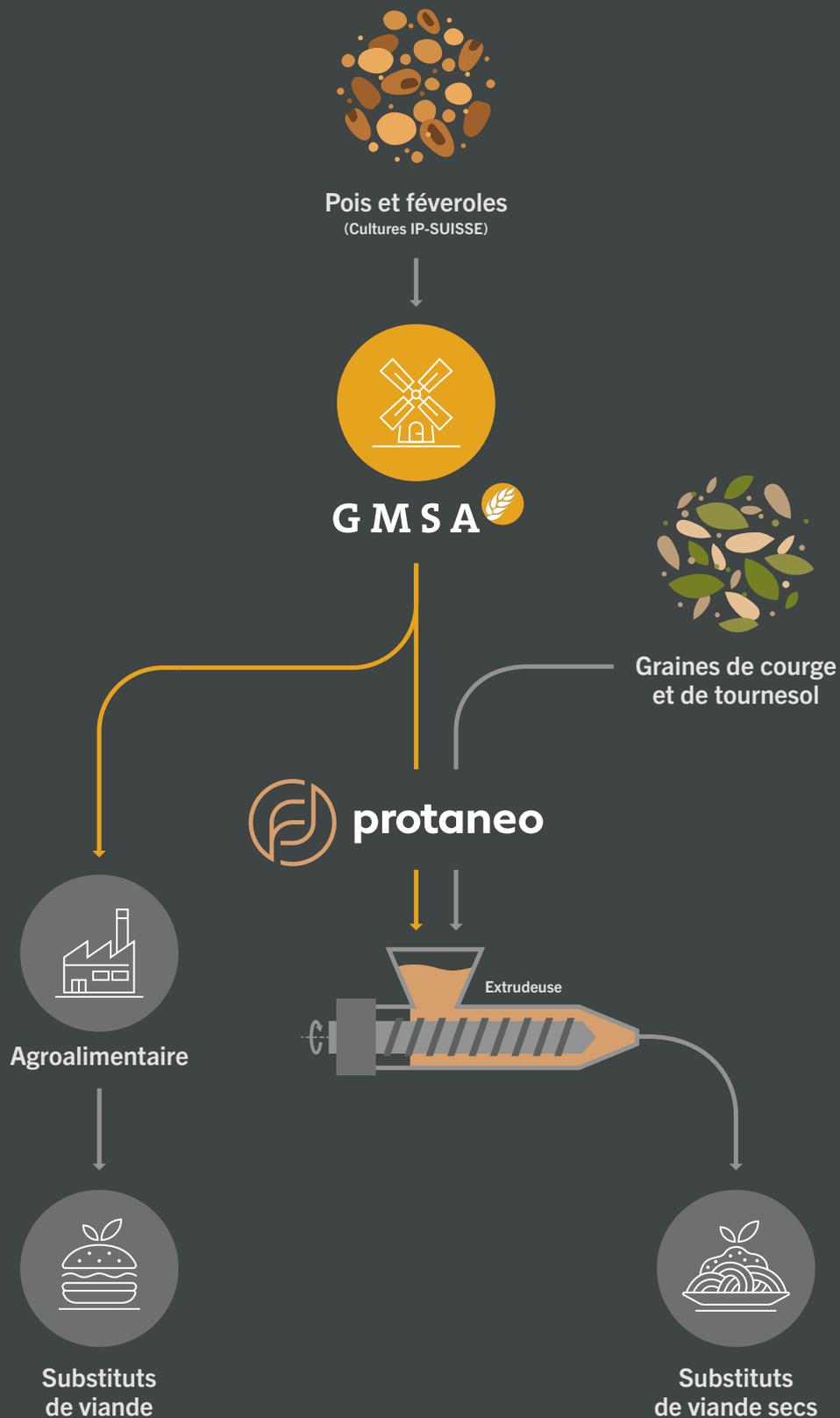
Diversification

Sur son site de Granges-près-Marnand, GMSA va se doter d'une installation pour la production de concentrés de protéines végétales. Ces concentrés permettront de développer une nouvelle chaîne de valeur en Suisse, afin d'élaborer des produits végétaux pouvant remplacer la viande sans en importer les matières premières, comme c'est souvent le cas aujourd'hui.



En franchissant cette étape, GMSA s'engage à soutenir l'agriculture suisse en se focalisant sur une production plus durable, respectueuse de nos sols et favorisant les circuits courts, en partenariat avec des cultures régionales.

Flux de production de protéines végétales



D'autre part, une collaboration est née entre les entreprises IP-SUISSE, Feldkost Food AG et GMSA. Baptisée Protaneo SA, cette nouvelle société commercialisera des produits extrudés secs à base de protéines végétales suisses, non seulement destinés à l'industrie, mais également aux consommatrices et consommateurs qui souhaitent se procurer des produits sains et régionaux.

Avec ces investissements supplémentaires visant à diversifier son périmètre d'activité, GMSA lance ses premières activités dans le domaine, répondant ainsi au troisième axe stratégique.

En conclusion, cette activité renforcera notre rôle de partenaire important dans l'agriculture durable en Suisse.

Catalyseur

Pour permettre à GMSA de mieux implémenter toutes ces nouvelles approches, une évolution de la culture interne, mais aussi de certaines structures, doit être mise en œuvre progressivement.

Les premières adaptations ont permis de centraliser la responsabilité de chaque site de production sous la conduite d'une seule et même personne.



Depuis le 1^{er} janvier 2022, chaque chef de site a la responsabilité de la sécurité, de la qualité des produits, mais aussi de la productivité. L'implémentation de ces changements, ainsi qu'un plus grand focus sur ces thèmes nous ont permis de réduire le nombre d'accidents de 68.2%, le nombre de réclamation de 9.2%, mais surtout d'améliorer la productivité de 2.2% sur l'ensemble du groupe.

De plus, depuis le 1^{er} juillet 2022, une nouvelle structure des ventes est en place: pour remplacer les trois départements de vente-marketing, une structure de vente unique et une structure marketing nationale ont été mises en place. Dans le cadre de cette réorganisation, la Direction comptera une personne en moins en 2023 (départ à la retraite), tandis qu'un nouveau Directeur des ventes a pris ses fonctions le 1^{er} mars 2023. Cette organisation doit nous permettre une plus grande proximité avec nos clients, comme développé dans le chapitre suivant.

Votre région, notre visage

"QUAND PASSION
ET PROXIMITÉ
CONFÈRENT
AU PAIN SES
MEILLEURES
SAVEURS."

José Luis Monteiro





Monteiro

GMSA



Aux quatre coins de la Suisse, l'équipe de vente GMSA fait connaître les nouvelles farines, transmet les recettes et accompagne la gestion d'une boulangerie. La vaste connaissance de la filière glanée par chaque conseillère et conseiller tout au long de son parcours, est une précieuse alliée pour apporter les meilleures solutions à nos clients et faire perdurer la tradition. Plus que de simples commerciaux, ils sont devenus de véritables experts, des partenaires indispensables au succès d'un commerçant. Zoom sur ces métiers qui contribuent à tisser, année après année, un lien de proximité renforcé entre notre entreprise et les boulangers.

À une époque pas si lointaine, le métier de conseiller de vente chez GMSA se résumait bien souvent à visiter les clients et réceptionner ses commandes de farine. Roman Stucki, responsable des ventes du secteur industriel depuis le 1^{er} janvier 2023, se souvient: «Nous étions ceux qui venaient chercher les commandes des clients, le vendredi après-midi. Armés d'un morceau de papier et d'un stylo, nous savions qu'en allant rendre visite à certains clients, nous partagerions un verre avant de prendre la commande de farine, puis de prendre congé de lui. Simple et rapide». Avant d'occuper ce poste, Roman était conseiller de vente au service externe pour les



Gaby Carron



Maryline Petit-Jean

artisans boulangers. La proximité, il s'efforce de la développer depuis de longues années, en restant lui-même. Car l'humain reste au centre de toute interaction, le lien commercial s'est peu à peu transformé en lien amical: gagner la confiance d'un client est essentiel pour pouvoir répondre au mieux à ses besoins, dit-il.

Avec l'avènement des nouvelles technologies, tout a changé. Les attentes des clients ne sont plus les mêmes, en particulier chez la jeune génération. «Nous sommes devenus des experts, nous ne vendons pas seulement de la farine. Et la tâche est plus facile si l'on se présente avec un ordinateur portable, des photos et des présentations produits».

Bien plus que des vendeurs, des partenaires toujours à l'écoute

Authenticité, simplicité, écoute, suivi et amitié, telles sont les clés d'une relation client solide et pérenne. Être proche des clients, c'est les connaître, les soutenir et être attentif à leurs besoins tout en gardant une certaine pudeur. Au fil des années, les gens se confient. Aujourd'hui plus que jamais, ils veulent pouvoir bénéficier de conseils techniques, mais aussi sur des thématiques qui n'ont rien à voir avec la boulangerie. Formations à la vente, idées de merchandising ou de snacking, matériel: tout est sujet à discussion entre le client et son

interlocuteur privilégié chez GMSA. Ce qui préoccupe vraiment les professionnels de la branche à l'heure actuelle, ce sont les questions liées à l'énergie et à la hausse générale du prix des matières premières. Tant du côté des boulangers que des consommateurs finaux, la vie quotidienne a été passablement chamboulée par les différentes crises qui occupent le devant de la scène depuis quelque temps.

Véritable confident, le conseiller GMSA est l'un des seuls contacts humains d'un boulanger, qui passe la plupart de son temps dans son laboratoire. Comme une bouffée d'oxygène, sa visite permet d'aborder des sujets privés, ou extérieur au domaine de la boulangerie. Un conseiller est donc parfois amené à devoir trouver des solutions pour économiser de l'énergie notamment, en plus des conseils directement liés aux produits et aux recettes. C'est ainsi que s'entretient un lien de confiance et de proximité avec les clients: chaque boulangerie devrait être considérée comme une entité individuelle, avec ses propres besoins, difficultés et questions.

La satisfaction partagée d'un accompagnement sur mesure

Mais ce qui fait la réelle beauté de ce lien étroit entre conseiller et boulanger, ce sont les réussites qui viennent ponctuer leurs parcours professionnels respectifs. La pandémie a certes accru le nombre de difficultés auxquelles les boulangers sont confrontés, mais elle a aussi renforcé la reconnaissance des consommateurs envers leur boulanger. A son tour, ce dernier se montre plus reconnaissant envers



Roman Stucki

l'attention que les conseillers GMSA leur portent, et de leur suivi.

«Merci d'être là, merci pour ce que vous faites» sont des mots que Maryline Petit-Jean a souvent entendus lorsqu'elle entre dans l'échoppe de ses clients, sur l'arc lémanique entre Genève et Lausanne. Experte en boulangerie, vente et marketing, elle sait être une partenaire précieuse, capable d'accompagner activement la gestion d'un commerce et l'innovation. Être aux côtés de ses clients, tant dans le privé que dans le professionnel, lui a permis de les voir évoluer, et d'acquérir l'expérience nécessaire au succès d'une remise de commerce. «Je ne me contente

pas de vendre des farines. Beaucoup de boulangeries recherchent bien plus que cela, elles attendent un réel soutien. Récemment, je suis parvenue à remettre un commerce à un jeune de 25 ans, et ça a cartonné! J'ai visité le commerce, motivé mon client boulanger tout en formant les vendeuses. J'étais un peu comme une cheffe de gare, mais c'est lui qui a finalement tout entrepris!». Combinées à la proximité, l'expertise et les connaissances de Maryline ont payé. Être conseiller de vente chez GMSA, ce n'est pas uniquement vendre des produits, mais aussi pérenniser la profession et trouver la relève, car l'un ne va pas sans l'autre.

"Un bon pain, c'est celui dans lequel je retrouve la passion du boulanger."

Roman Stucki



"LA
PRÉPARATION
DU PAIN EST
À LA FOIS
UNE SCIENCE
ET UN ART."

Rafael Wotzko



Faire vivre notre métier

Perpétuer les traditions et transmettre les savoir-faire, un défi qui revêt toute son importance lorsque l'on sait que le consommateur final a tendance à faire de plus en plus attention à ce qu'il mange et à la façon dont les aliments sont produits. Cette transmission passe par l'identification des nouvelles tendances, mais aussi et surtout par une écoute approfondie des clients, pour nouer une relation de confiance. Comprendre leurs valeurs et leurs idées permet d'imaginer les meilleures solutions pour chaque client, et de leur apporter des réponses de manière proactive plutôt que de vendre à tout prix, en proposant des nouvelles farines, notamment.

«Un jour, je me souviens avoir rempli ma propre voiture de sacs de farine pour les apporter personnellement dans une boulangerie, et les décharger devant mon client. Un boulanger n'oublie pas ce genre d'attention, et la récompense, c'est que ce client m'appelle encore, alors que c'est un collègue qui s'en occupe désormais. La proximité, c'est comme être un frère jumeau: parvenir à faire en sorte que les préoccupations de mon client deviennent les miennes, et inversement. Soutenez-le dans tous les domaines, soyez flexible lorsqu'il fait appel à vous, et aidez-le à résoudre autant de problèmes que possible. Vous progresserez alors mains dans la main». Roman Stucki aime se rémémorer cette anecdote aujourd'hui encore. Pour lui, elle démontre parfaitement l'importance de la proximité pour pérenniser les liens, mais aussi du rôle d'expert qui complète la palette de compétences d'un conseiller de vente, et qui se révèle indispensable au développement de la branche lorsqu'on est un leader du marché toujours en quête d'excellence.

"Transmettre mon savoir et en faire profiter nos partenaires me passionne, tout comme leur proposer des produits de qualité supérieure."

José Luis Monteiro

La régularité, gage de qualité supérieure

La régularité des produits GMSA est sans conteste le critère qui lui assure son statut d'acteur principal du domaine des farines et produits céréaliers. Des standards de qualité inégalés qui contribuent à la fidélisation des clients et au renforcement des liens de proximité.

Dans son laboratoire, José Luis Monteiro est le garant de la finesse des farines GMSA. Pour lui, offrir les meilleures matières premières va de pair avec la relation humaine qu'il forge avec ses clients pendant près de 80% de son temps de travail. Car les boulangers aiment avoir le bon produit, au bon prix. Entre le moulin et les fournils, José assure le service qualité et teste ainsi les farines avant commercialisation, même si les recettes sont établies depuis un certain temps déjà. Sa maîtrise des techniques de boulangerie, il la doit à près de 30 ans de métier. «Récemment, j'ai démarché un artisan qui n'était pas client chez GMSA. En étant à l'écoute de ses envies, j'ai très vite compris que notre recette de baguette réalisée avec

un processus d'autolyse pourrait lui plaire. Je lui ai donc naturellement proposé une recette, accompagnée de farine qu'il continue à acheter. Si je devais ne retenir qu'une seule anecdote de succès directement liée à mes connaissances de la boulangerie et à la proximité avec le client, ce serait assurément celle-ci!», lance José, enthousiasmé par son rôle de chimiste des farines. La mission de GMSA, c'est de fournir des produits de qualité irréprochable: un rapport de confiance s'établit également à travers la qualité de la matière première vendue.



José Luis Monteiro

La boulangerie haute culture, la passion du pain chante

Un pain doit croustiller et chanter lorsqu'il sort du four. Un pain doit surprendre le consommateur par son aspect, par son goût. Le bon pain, c'est un moment de plaisir! Cette différence, c'est le boulanger qui la crée, à travers des fermentations de plus en plus longues, des temps de pétrissage courts, mais aussi par la façon dont il présente le fruit de son travail. Posséder des compétences en marketing s'avère de plus en plus utile, dans un monde où faire du bon pain est devenu très tendance.

Nombreux sont les jeunes boulangers adeptes de la mouvance *Respectus panis*, à savoir, une nouvelle approche de la panification, plus respectueuse du consommateur, de sa santé, du goût, de l'écosystème et des blés. Pour GMSA, la boulangerie haute culture se partage au quotidien avec ses clients. Une culture du pain noble autant qu'experte, qui rassemble tous les protagonistes autour d'une même recherche de l'excellence à travers des objectifs de durabilité et d'innovation.

Réunir les générations autour des valeurs d'excellence partagées

Ces prochaines années, notre entreprise aura fort à faire pour maintenir l'excellence face à la montée en puissance des micro-boulangeries. C'est ce que note Freddy Bau, sommelier du pain et maître boulanger-pâtissier. « Tout comme nos clients, les micro-boulangeries utilisent bien souvent du levain, prennent leur temps dans les proces-



Freddy Bau

sus de panification, et utilisent des ingrédients régionaux et biologiques. Nous devons redoubler d'efforts pour faire connaître GMSA, et pour faire tomber son image de grand groupe, perçue négativement par la jeune génération», lance Freddy. Dans le Nord-Est de la Suisse, région qu'il sillonne tous les jours, les anciennes générations ont grandi avec le moulin de Goldach. Les jeunes, eux, connaissent bien GMSA, mais le lien d'attachement y semble moins fort que celui de leurs aînés. Tour à tour boulanger et conseiller de vente, Freddy a fini par connaître la quasi-totalité des partenaires de la région. A travers des contacts personnalisés, il entend montrer que les préoccupations de chaque boulanger nous intéressent, et que nous mettons tout en œuvre pour être au plus proche de nos clients.

Prendre les bons virages, aux côtés des jeunes

Un constat que Maryline Petit-Jean ne peut que partager, elle qui met un point d'honneur à transmettre son savoir, au service de ceux qui démarrent dans l'activité de boulanger. « Si j'avais une baguette magique, je souhaiterais que GMSA soit davantage présent pour les jeunes, car ils sont l'avenir. De manière générale, GMSA gagne à être à l'écoute du terrain, de façon à être le plus réactif possible, car l'innovation ne se fait pas en un claquement de doigts ». Maryline cite en exemple l'un de ses clients genevois qui ne possède pas de magasin, mais seulement un laboratoire et quelques coursiers à vélo.

Ce retour vers des pratiques vieilles de plusieurs dizaines d'années est témoin d'une volonté de revenir au respect du produit, et d'un changement dans la mentalité et le style de vie des artisans boulangers.

Que ce soit la crise sanitaire ou la guerre en Ukraine, les tensions de ces dernières années ont toutes mis en exergue un recentrage des priorités sur l'équilibre travail/famille, la qualité de vie, le faire moins, mais mieux.

Pour tenir ses engagements et réaliser ses objectifs, GMSA doit travailler sur son image et sur la durabilité. Le consommateur final ne veut pas seulement manger un pain délicieux, il souhaite également pouvoir mettre un visage sur l'agriculteur qui produit les céréales utilisées pour sa confection. Par amour du bon pain et passion commune pour l'excellence, chez GMSA, nous nous efforçons de travailler avec des circuits courts, car nous sommes convaincus que seule la proximité des clients et des fournisseurs garantit une relation de confiance et une stabilité dans la qualité de la mie!

"L'expérience client idéale, c'est celle qui réunit de façon équilibrée la force du meunier, du laboratoire, du boulanger et du commercial."

Gaby Carron

80%

En moyenne, les conseillères et conseillers de vente GMSA passent près de 80% de leur temps de travail au contact de leurs clients.

**Votre région,
notre visage**



Découvrez les visages de celles et ceux qui, par leur expertise et leur connaissance de la boulangerie, aident nos clients à créer des pains d'exception.

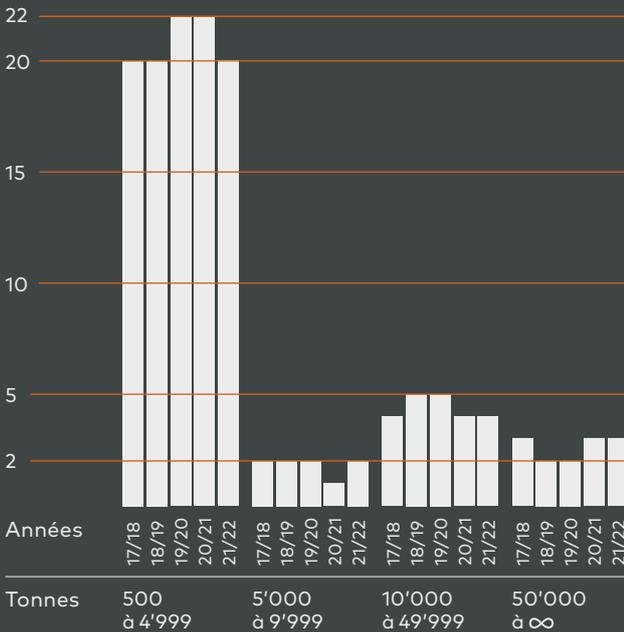
ENSEMBLE, POUR VALORISER LA FILIÈRE BOULANGÈRE



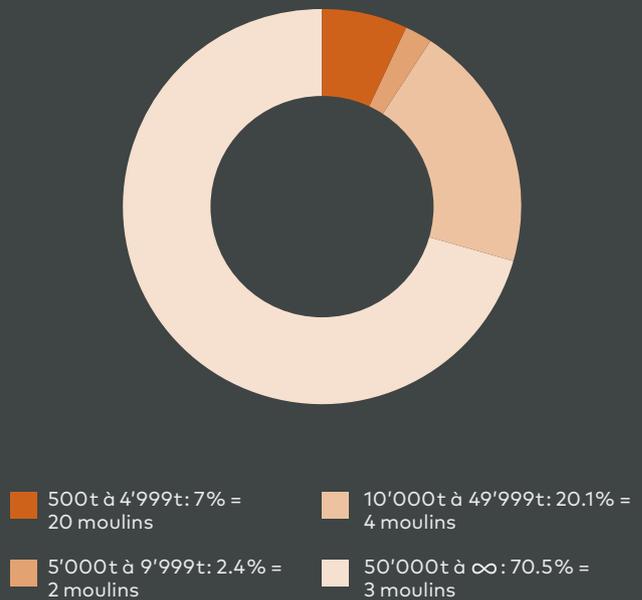
Structure du secteur, du marché et volumes de mouture

(Moulins affiliés à la Fédération des Meuniers Suisses/FMS – 2022)

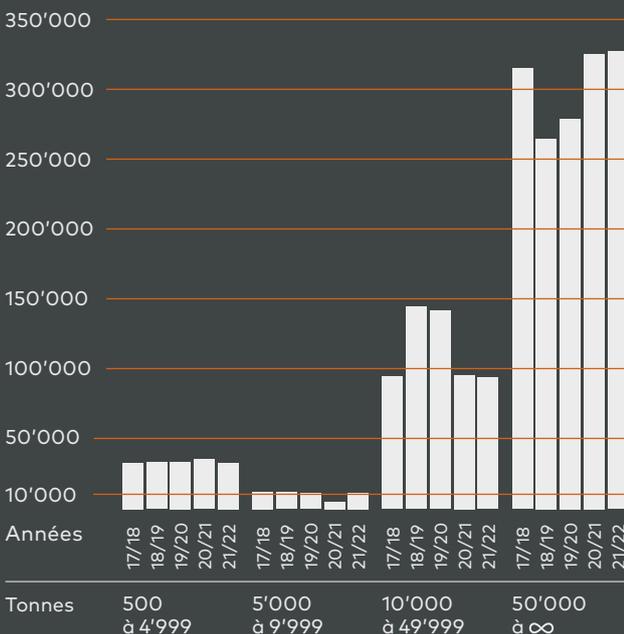
Nombre de moulins



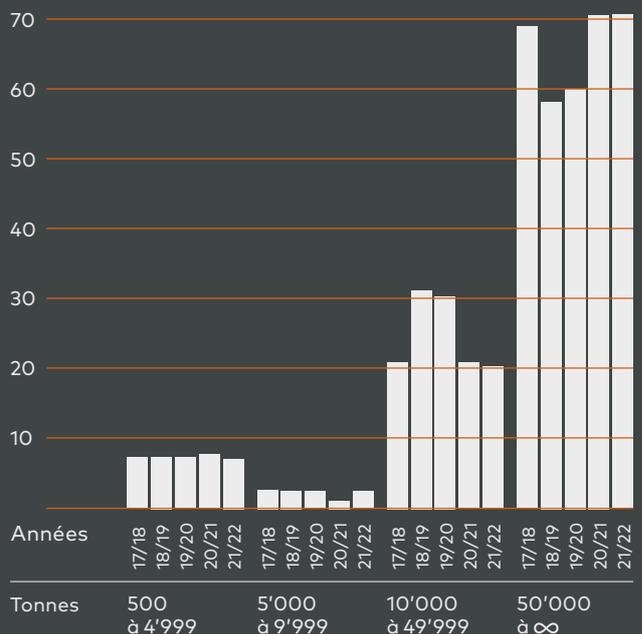
Part de marché en % (année céréalière 2021/2022)



Quantité de mouture en tonnes



Part de marché en %



Commentaires sur les résultats

Très bonne évolution des résultats de GMSA dans un marché turbulent.

Les comptes consolidés sont présentés avec le standard SWISS GAAP RPC applicable au 31.12.2022, et plus particulièrement avec l'application des normes RPC 30 et RPC 31, respectivement sur les comptes consolidés et les sociétés cotées en bourse.

Après la lecture des éléments importants sous le chapitre «l'exercice 2022 en bref», nous vous présentons les commentaires détaillés sur les résultats 2022.

Notre chiffre d'affaires net consolidé s'élève à KCHF 144'995 (2021: KCHF 142'162), soit une croissance de 2.0%, générée essentiellement par l'augmentation des prix de nos produits finis. Les volumes, quant à eux, ont quelque peu fléchi, en particulier sur le 1^{er} semestre.

Le prix des matières premières, et plus spécifiquement celui des blés, a connu une augmentation significative en raison de l'élévation générale des coûts dans le domaine de l'agriculture. Face à une hausse des coûts des céréales de près de 10%, une répercussion de ces montants sur le prix de nos produits finis est inévitable. Cette nouvelle majoration des prix de nos produits finis se matérialisera principalement sur l'exercice 2023, nos clients ayant été augmentés entre le mois de novembre 2022 et janvier 2023.

Les autres produits d'exploitation sont restés stables à KCHF 2'814 (2021: KCHF 2'948). La différence s'explique par des indemnités reçues de manière exceptionnelle sur l'exercice 2021.

De leur côté, les charges liées au personnel ont diminué de KCHF 659, pour atteindre KCHF 21'579 (2021: KCHF 22'238). Bien qu'une partie provienne de postes vacants qui n'ont pas pu être occupés en 2022, la productivité a très nettement été améliorée (+2.2%).

Les charges d'exploitation sont en augmentation de 16.9%, pour s'établir à KCHF 13'771 (2021: KCHF 11'780). Avec une augmentation de 65.3% du prix du kWh, l'énergie est bien évidemment la cause principale de cette explosion des coûts, malgré des projets de réduction de la consommation électrique sur nos deux moulins principaux. En parallèle, le prix du gaz, qui est particulièrement utilisé dans le processus de production des panures, a également pris l'ascenseur, tout comme celui du diesel que consomment nos camions. Fort heureusement, des projets ambitieux, concrets et réussis ont permis à notre groupe de pouvoir améliorer de manière substantielle la situation des coûts (voir la stratégie du groupe en page 15 ss).

En conséquence, l'excédent brut d'exploitation (EBITDA) s'élève à KCHF 12'345 (2021: KCHF 12'514).

Les amortissements corporels sont en diminution à KCHF 5'413 (2021: KCHF 5'728) en raison d'une politique plus stricte.

Corollaire de ceci, le bénéfice d'exploitation, plus communément appelé « marge EBIT », s'établit à KCHF 6'932 (2021: KCHF 6'786), ce qui représente une progression réjouissante de 2.2%.

Les produits hors exploitation se montent à KCHF 1'942 (2021: KCHF 2'106). La vente d'un bien immobilier à Genève, non stratégique, a dégagé une plus-value de KCHF 554. En outre, le site de Safenwil (AG) a changé d'affectation depuis septembre et est désormais considéré comme un immeuble de rendement. Par conséquent, il a exigé une réévaluation de KCHF 640, correspondant à la valeur de marché. Le solde correspond aux revenus locatifs d'autres immeubles de rendement. Quant aux charges hors exploitation, elles sont composées des coûts d'entretien d'immeubles de rendement ainsi qu'une commission octroyée lors de la vente de l'immeuble de Genève.

En tenant encore compte de la charge fiscale de KCHF 1'256 (2021: KCHF 1'429), le résultat net s'élève à KCHF 7'322 (2021: KCHF 7'229), soit une légère progression de 1.3%.

Perspectives

Depuis plus de deux ans, les crises se succèdent, plongeant le monde qui nous entoure dans une situation d'incertitude constante. Nous pouvons décider de nous lamenter, ou tenter de tirer notre épingle du jeu. Chez GMSA, nous avons choisi d'agir.

Pour l'année 2023, tous les voyants sont au vert pour réaliser nos objectifs, à moins d'un nouvel événement majeur qui viendrait perturber significativement la bonne marche des affaires.

La priorité sera donnée à l'implémentation des projets définis dans la stratégie d'entreprise selon les trois axes établis par le Conseil d'Administration: la réduction des coûts, la croissance dans notre cœur de métier, et enfin la diversification de nos activités.

Pour ce faire les priorités seront:

1. Améliorer encore et encore nos prestations de qualité, dans le but de retrouver un niveau d'avant-crise de la récolte 2021 pour soutenir nos différents clients et leur permettre de se démarquer clairement de la concurrence, grâce à des produits de qualité.
2. Continuer à optimiser nos coûts pour contrer les augmentations des énergies et améliorer sans cesse notre compétitivité sur le marché.
3. Innover non seulement avec des produits, mais aussi avec de nouveaux modèles d'affaires qui soutiennent les activités du cœur de notre métier.
4. Mettre en place avec succès la production de concentrés de protéines ainsi que la start-up Protaneo SA, en collaboration avec nos deux partenaires, Feldkost Food AG et IP-SUISSE.

Pour terminer, et pour remettre au centre ce pourquoi nous travaillons tous les jours, nous ne pouvons que souhaiter une très belle récolte 2023, qui nous permettra de satisfaire agriculteurs, boulangers et consommateurs avec un seul produit d'excellence, **le pain suisse!**



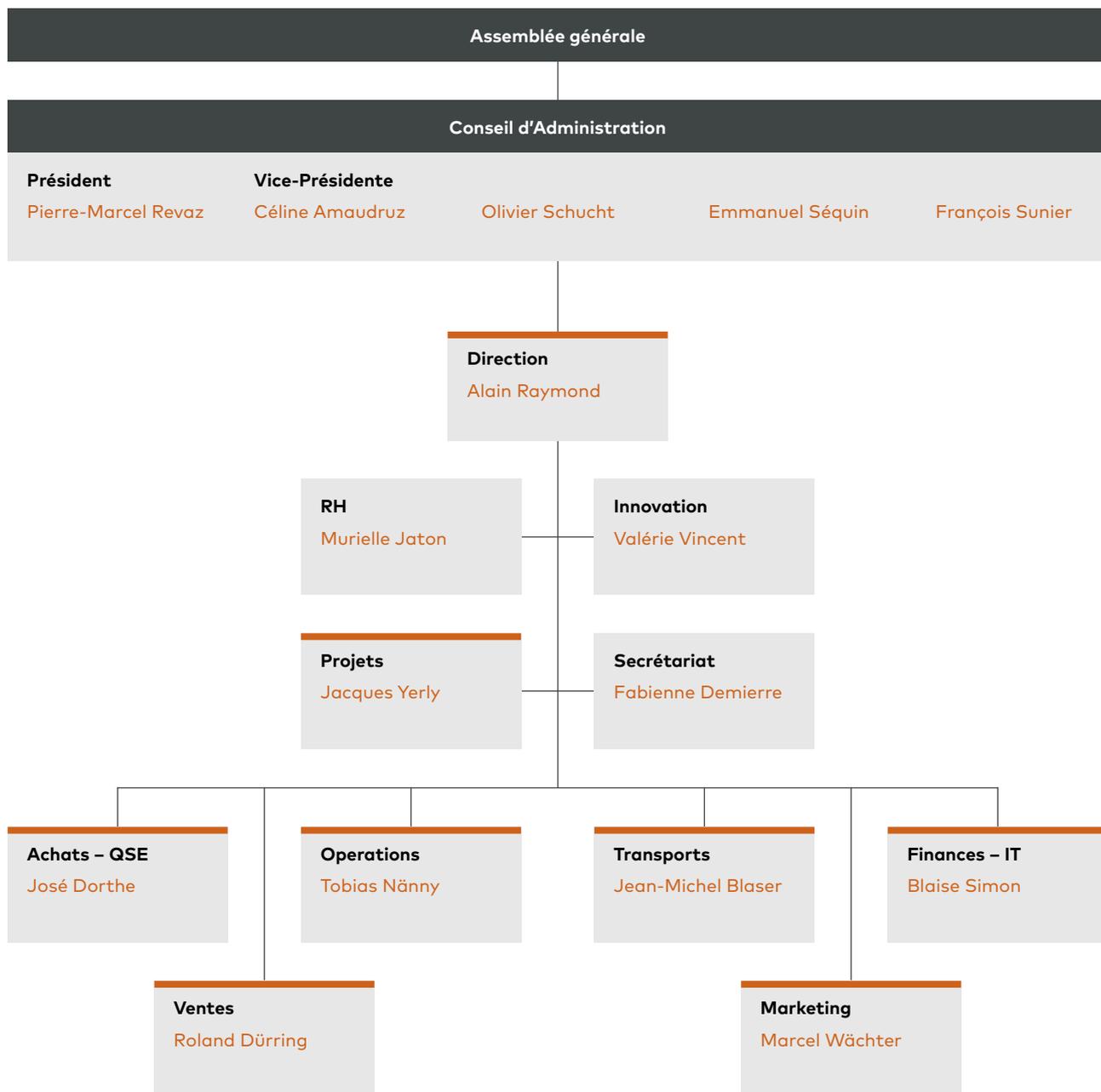
Corporate Governance

**"PLUS QUE
DE SIMPLES
COMMERCIAUX,
NOUS SOMMES
DE VÉRITABLES
PARTENAIRES."**

Maryline Petit-Jean



Organigramme



Processus



Achats — QSE (Qualité, Sécurité et Environnement)

Ce processus est responsable de l'acquisition des matières premières et des emballages. Grâce à ses laboratoires d'analyses, il fournit tous les éléments pour assurer la qualité constante de nos produits. La sécurité au travail et la durabilité y sont aussi gérées.



Operations

La gestion et la coordination de la transformation des blés panifiables et autres céréales, la préparation de la marchandise, le suivi technique ainsi que l'exploitation des silos, sur nos différents sites, sont du ressort de ce processus.



Ventes

Ce processus assure le suivi du marché dans le respect des intérêts liés aux différents segments de clientèle. La satisfaction de nos clients est notre priorité tout comme le développement de notre communauté.



Marketing

L'analyse du marché, des attentes de nos clients, la gestion de l'assortiment et le développement de l'image de marque de notre entreprise sont du ressort de ce processus.



Transports

L'organisation et la gestion des transports de nos différents sites et au niveau national sont réunis dans ce processus, tout comme l'enregistrement des commandes et la facturation.



Finances — IT

La comptabilité du groupe et de l'ensemble des personnes morales, la consolidation, le controlling, l'IT, le « back-office » et le système de contrôle interne relèvent de ce processus. L'élaboration et l'examen des projets de financement, y compris les mécanismes de surveillance y sont également gérés.



Ressources humaines

Les RH accompagnent l'ensemble des collaboratrices/teurs durant leur parcours au sein de GMSA et soutiennent les responsables pour les questions RH afin de concilier nécessités économiques et réalités sociales de l'entreprise. L'attractivité de GMSA sur le marché du travail est au cœur de nos préoccupations.



Innovation

Ce processus est en charge de la recherche constante d'améliorations, la réalisation d'idées ainsi que la conception de nouveaux produits et services.

1. Structure du groupe et actionnariat

1.1 Structure du groupe

1.1.1 Présentation de la structure opérationnelle du groupe

Groupe Minoteries SA (GMSA) est un groupe de moulins, né sous cette forme et sous ce nom de la fusion, en 2002, de deux entreprises comparables en termes de marché, à savoir Minoteries de Plainpalais SA à Granges-près-Marnand/VD et Bruggmühle Goldach AG à Goldach/SG.

Les sites principaux de Granges-près-Marnand/VD et de Goldach/SG fabriquent la majorité de notre gamme de produits à base de blé tendre. Le silo de Schwarzenbach/SG, avec une capacité de 26'000t, est exploité par GMSA. Il est situé à proximité immédiate d'un accès autoroutier et est relié par une voie industrielle à la ligne CFF Wil – St. Gallen. Par ailleurs, GMSA est propriétaire d'un immeuble de rendement dans les cantons de Genève et du Valais.

Le groupe détient les sociétés filles suivantes:

- Steiner Mühle AG à Zollbrück/BE, fournisseur global de diverses variétés de céréales Bio/Demeter est le centre de compétences pour les produits issus de l'agriculture biologique et biodynamique. Cette société intervient sur le marché en tant que personne morale indépendante.
- Bonvita AG à Stein am Rhein/SH est une entreprise qui fabrique de la panure selon un procédé de production classique. Elle opère sur le marché également en tant que personne morale indépendante.
- Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters à Naters/VS (GARN) produit des farines spéciales comme entre autres celle qui permet la production du pain de seigle valaisan AOP.
- Protaneo SA à Granges-près-Marnand/VD est une entreprise qui développe et commercialise des produits extrudés secs à base de protéines végétales comme substitut de viande pour le marché suisse.
- Moulins de Sion SA, dont le site a été vendu en 2015, détient la participation à 100% de Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters.
- Geferina AG à Brugg/AG est une société qui possède un immeuble industriel à Safenwil. Ayant externalisé son activité de stockage, le site de Safenwil/AG est loué dès le 1^{er} septembre 2022 à une société active dans la fabrication de produits alimentaires.
- Sopafi, Société de Participations Financières, Industrielles et Immobilières SA à Sion/VS est pour sa part une société qui assume, à l'échelon du groupe, l'ensemble des fonctions liées aux activités financières (prêts) à la clientèle. En outre, elle détenait un immeuble de rendement à Genève qui a été vendu durant l'automne 2022.

Le siège administratif et juridique de la maison mère est à Granges-près-Marnand, commune de Valbroye/VD, où se trouvent également les services centraux du groupe.



L'organigramme du groupe et les processus internes sont présentés en pages 36 et 37 du présent rapport.

1.1.2

Sociétés cotées incluses dans le périmètre de consolidation

GMSA, dont le siège social est à Valbroye/VD, est coté au segment «Swiss Reporting Standard» de SIX Swiss Exchange. Numéro de valeur: 1.294.946, code ISIN: CH0012949464, symbole GMI. La capitalisation boursière basée sur la valeur fiscale de l'action au 31.12.2022 (CHF 294.– par action) est de CHF 97'020'000. Aucune autre société incluse dans le périmètre de consolidation n'est cotée.

1.1.3

Sociétés non cotées incluses dans le périmètre de consolidation

Les sociétés non cotées ci-dessous font partie du périmètre de consolidation de GMSA au 31.12.2022:

Raison sociale et forme juridique	Siège social	Capital-actions/ CHF	2022 Participation %	Capital-actions/ CHF	2021 Participation %
Bonvita AG	Stein am Rhein/SH	300'000.–	100.00	300'000.–	100.00
Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters	Naters/VS	210'000.–	100.00	210'000.–	100.00
Geferina AG	Brugg/AG	1'000'000.–	100.00	1'000'000.–	100.00
Moulins de Sion SA	Sion/VS	100'000.–	100.00	100'000.–	100.00
Protaneo SA	Valbroye/VD	100'000.–	51.00	–	–
Sopafi SA	Sion/VS	250'000.–	100.00	250'000.–	100.00
Steiner Mühle AG	Lauperswil/BE	100'000.–	100.00	100'000.–	100.00

1.2

Actionnaires importants

Un récapitulatif des principaux actionnaires de la société est présenté ci-après:

	Nombre	31.12.2022 %	Nombre	31.12.2021 %
Fondation Groupe Mutuel*	23'153	7.02	23'153	7.02
M. Sturzenegger Ernst	21'790	6.60	21'790	6.60
LLB Swiss Investment AG	21'134	6.40	22'059	6.68
Gamma Stawag AG	18'743	5.68	18'157	5.50
M. Séquin Max	14'640	4.44	14'640	4.44
M. Minder Werner	13'076	3.96	12'393	3.76
Mme Bühler-Amaudruz Monique	12'248	3.71	12'248	3.71
Mme Amaudruz-Pedronin Françoise	10'775	3.27	-	-
Famille Amaudruz**	-	-	29'550	8.95
Total	135'559	41.08	153'990	46.66

*Fondation propriétaire des actionnaires suivants: Groupe Mutuel Assurances GMA SA, Mutuel Assurance Maladie SA, Philos Assurance Maladie SA, Avenir Assurance Maladie SA, Easy Sana Assurance Maladie SA.

**Le groupe de la famille Amaudruz composé de Michel Amaudruz, Dominique Amaudruz Guiramand, Françoise Amaudruz-Pedronin, Céline Amaudruz et Diane Gudin-Amaudruz a été dissout à fin 2022.

Le lien suivant informe sur toutes les annonces publiées au cours de l'exercice 2022:

www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/

1.3

Participations croisées

Aucune participation croisée n'existe entre GMSA et une autre société anonyme.

2.

Structure du capital

2.1

Capital

Le capital-actions de GMSA et de CHF 1'650'000 (330'000 actions nominatives de CHF 5.00).

2.2

Indications spécifiques concernant la marge de fluctuation du capital et le capital conditionnel

Il n'existe aucune marge de fluctuation du capital et de capital conditionnel au 31.12.2022.

2.3

Modifications du capital

Les modifications intervenues au cours des deux derniers exercices dans le capital-actions, les réserves et le bénéfice résultant du bilan sont mentionnés dans le tableau du mouvement des fonds propres consolidés y compris parts des minoritaires figurant en page 74 du présent rapport. Concernant l'exercice 2020, se référer à la page 70 du rapport de gestion 2021.



Le lien suivant permet de consulter la page:

<https://gmsa-rg.ch/wp-content/uploads/gmsa-rapport-gestion-2022.pdf#page=74>

2.4

Actions et bons de participation

Le capital-actions est composé de 330'000 actions nominatives de CHF 5.00 de valeur nominale. Chaque action donne droit au dividende. Il n'y a pas de droit de vote préférentiel. Chaque action donne droit à une voix (principe du «one share, one vote»). De plus, chaque actionnaire a droit à une part de bénéfice résultant du bilan et du produit de liquidation en proportion de la valeur nominale des actions qu'il détient. Il n'y a pas de bons de participation.

2.5

Bons de jouissance

Il n'y a pas de bons de jouissance.

2.6

Restrictions de transfert et inscriptions de «nominees»

Les dispositions concernant le transfert des actions nominatives sont indiquées à l'article 7 des statuts de GMSA.

2.6.1

Restrictions de transfert

Article 7 des statuts, citation:

«La société tient un registre des actions, qui mentionne le nom et l'adresse des propriétaires et des usufruitiers des actions nominatives. Est considéré comme actionnaire ou usufruitier à l'égard de la société celui qui est inscrit au registre des actions. L'inscription au registre des actions n'a lieu qu'au vu d'une pièce établissant l'acquisition du titre en propriété ou la constitution d'un usufruit.»

Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

2.6.2

Motifs justifiant l'octroi de dérogations pendant l'exercice

Aucune dérogation n'a été octroyée pendant l'exercice.

2.6.3

Admissibilité des inscriptions de «nominees»

Il est admis en principe qu'un acquéreur d'actions à titre fiduciaire puisse demander et obtenir sa reconnaissance comme actionnaire et son inscription au registre des actions. Toutefois, la société peut refuser cette reconnaissance et cette inscription, en toute liberté et sans indication de motifs, si, sur sa demande, l'acquéreur n'a pas déclaré expressément avoir acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte. À cet égard, la procédure suit les articles 685f et 685g CO.

2.6.4

Procédure pour abolition des restrictions

Il n'existe pas de procédures et de conditions préalables à la levée des restrictions de transfert citées au point 2.6.1.

2.7

Emprunts convertibles et options

Aucune émission d'emprunts convertibles et d'options n'a été effectuée pendant l'exercice.

3. Conseil d'Administration

Règlement d'organisation de GMSA

Lors de sa séance du 30.08.2022, le Conseil d'Administration a approuvé le règlement d'organisation qui fait partie intégrante de la Corporate Governance.

3.1 et 3.2

Biographies

Tous les membres sont des administrateurs indépendants du management et n'exercent pas d'activités de direction opérationnelle au sein du groupe. Ils n'entretiennent pas non plus de relations d'affaires étroites avec l'émetteur ou une société du même groupe.



PIERRE-MARCEL REVAZ

Président – Membre non exécutif – Membre comité rémunération – Élu depuis 2000 – Citoyen suisse, 1953

Maturité de commerce – Licence en sciences économiques

Natif de Martigny, canton du Valais, il assume de 1977 à 1981 différentes fonctions à responsabilités dans le secteur automobile, auprès de Peugeot Suisse SA tout d'abord et de General Motors Suisse SA ensuite. En 1981, il accède, en qualité d'assistant de direction à la Mutuelle Valaisanne, dont il devient Directeur en 1993. En 1994, il est Fondateur et Directeur général du Groupe Mutuel Association d'assureurs, une nouvelle organisation regroupant huit assureurs maladie aux côtés de la Mutuelle Valaisanne. En 2000, il est nommé Président et en 2008 Président exécutif jusqu'en septembre 2014 où il a pris sa retraite.



CÉLINE AMAUDRUZ

Vice-Présidente – Membre non exécutif – Membre comité rémunération – Membre comité d'audit et des risques – Elue depuis 2019 – Citoyenne suisse, 1979

Certificat en droit fiscal international, Université de Genève (2001) – Master en droit, Université de Genève (2002) – Wealth Management Diploma (2010) – IMD: Foundations for Business Leadership (2018) – IMD: Executive MBA – AMC (2018)

Après des études de droit à l'Université de Genève, elle travaille dans le secteur bancaire de 2006 jusqu'à fin 2020. En 2022, elle est engagée auprès de la banque Reyl Intesa Sanpaolo en qualité de Relationship Manager, Wealth Management. Elle mène une carrière politique en qualité de Conseillère nationale depuis 2011 et est l'une des Vice-Présidentes de l'UDC Suisse. Elle siège à la Commission de l'économie et des redevances (CER) du Conseil national ainsi qu'à la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique où elle préside également. Elle est membre de plusieurs Conseils d'Administration, dont celui des transports publics genevois (tpg) en qualité de Vice-Présidente et de TP Publicité SA (TP Pub) en qualité de Présidente.



OLIVIER SCHUCHT

**Administrateur – Membre non exécutif –
Membre comité d'audit et des risques – Elu
depuis 2022 – Citoyen suisse et français, 1974**

Master en biologie EPF (1999), doctorat en sciences naturelles EPF (2004), MBA University of Chicago Booth (2013)

Après ses études et son doctorat à l'EPF, suivis de divers stages pratiques (Goldman Sachs, Translink), il commence comme consultant chez Bain & Company. Il rejoint ensuite Jacobs Holding, avant d'être nommé en 2008 à la Direction élargie de Barry Callebaut, comme responsable de l'unité d'affaires mondiale Gourmet (clients de l'artisanat et de la petite industrie). Il reprend ensuite la Direction ad interim d'un conseil en M&A (Translink), avant d'exercer diverses fonctions chez Credit Suisse à partir de 2013. Début 2018, avec un groupe d'entrepreneurs, il reprend l'entreprise FFF Fresh & Frozen Food, à Wohlen en qualité de CFO. Il revend ses parts en 2022 et administre depuis cette date ses participations privées dans les secteurs de l'alimentation et des sciences de la vie. Il siège depuis 2017 au conseil de surveillance de Food Emotion, une holding française du secteur alimentaire (avec les participations de PCB et Ponthier) et assume par ailleurs la Vice-Présidence du club des alumni de Chigago Booth en Suisse.



EMMANUEL SÉQUIN

**Administrateur – Membre non exécutif –
Membre comité rémunération – Élu depuis
2005 – Citoyen suisse, 1956**

Licence en sciences économiques à l'Université de Genève MBA – American Graduate School of International Management, Phoenix (AZ)

Il passe ses 10 premières années à Zürich à la

Citibank NA avant de reprendre un poste de Directeur financier chez Telerate Dow Jones (Suisse), société active dans la distribution d'informations financières au niveau international. Promu CFO Europe, il passe deux ans à Londres avant de quitter ladite entreprise après que celle-ci soit vendue à un groupe concurrent. Un bref passage au Groupe Minoteries SA en tant que Directeur financier intérimaire lors de la fusion avec Bruggmühle Goldach AG lui a permis de prendre un premier contact dans l'industrie agroalimentaire. Il a été ensuite Directeur dans un Family Office à Zürich jusqu'à mi-juillet 2019. Actuellement, il est actif en tant que conseiller en gouvernance familiale par l'intermédiaire de la société MITHRAS AG. Il assume également des mandats d'administrateur dans diverses sociétés privées et s'occupe de la gestion immobilière de biens privés.



FRANÇOIS SUNIER

**Administrateur – Membre non exécutif –
Élu depuis 2006 – Citoyen suisse, 1965**

Licence en sciences politiques

Après un stage universitaire et une formation en gestion de fortune à l'UBS à Genève, il travaille pour UBS Philips & Drew à Londres comme Directeur (marché obligataire) et coresponsable des produits sur taux d'intérêts pour la Suisse. Ensuite, durant quatre ans, il travaille pour Goldman Sachs, Londres, comme Directeur, coresponsable des ventes pour la Suisse sur les produits à taux d'intérêts. En 1998, il revient en Suisse auprès de Suntrust Investment Company SA, société de gestion de fortune et devient, en 2002, son CEO. Il est également membre du Conseil d'Administration de Primatrust SA à Genève, de Prisminvest SA à Morges, de Reference Capital SA à Genève, de Suntrust Capital Management SA à Genève, ainsi qu'administrateur de plusieurs sociétés privées internationales, notamment d'Avance Gas Holding Ltd (Oslo), Norvège. Fin 2013, il a été nommé au Conseil de Surveillance de Mirabaud SCA.

DOMINIQUE AMAUDRUZ GUIRAMAND

**Vice-Présidente – Membre non exécutif –
Membre comité rémunération – Élu(e) depuis
2013 – Citoyenne suisse, 1954**

Licence en droit à l'Université de Genève (1975) –
Brevet d'avocat au Barreau de Genève (1978) –
International Trust Management STEP (2009)

Avocate au Barreau de Genève depuis 1978, elle a été l'une des associés de l'Etude Poncet Turrettini à Genève de 1990 à fin 2016. Elle est actuellement avocat « off counsel » auprès de l'Etude Beker Guiramand Sepe à Genève. Elle est membre de l'Ordre des avocats de Genève,

de la Fédération suisse des Avocats, de l'Association suisse d'Arbitrage, de la Society of Trust and Estate Practitioners et de l'AMPA Monaco. Elle est très active dans le domaine du droit bancaire ainsi que dans celui, au sens le plus large, du droit des affaires et du droit immobilier et a ouvert à cet effet un bureau à Monaco pour l'administration de sociétés et structures internationales. Elle a quitté sa fonction de Vice-Présidente lors de l'Assemblée générale ordinaire 2022.

3.3

Nombre de fonctions admises

L'extrait de l'article 26, paragraphe a, des statuts, citation:

«Aucun membre du Conseil d'Administration ne peut détenir plus de 5 mandats supplémentaires dans des sociétés cotées et 15 mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées d'une certaine importance.»

Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

3.4

Élection et durée du mandat

L'Assemblée générale procède individuellement à l'élection des membres du Conseil d'Administration à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. La durée de fonction des membres du Conseil d'Administration est d'une année et elle prend fin lors de l'Assemblée générale ordinaire. Les membres sont rééligibles.

Nomination du Président

Article 25 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

Nomination des membres du Comité de rémunération

Article 35 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

Nomination du représentant indépendant

Article 19 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

3.5

Organisation interne

3.5.1

Répartition des tâches au sein du Conseil d'Administration

Il n'existe pas de tâche particulière attribuée à chacun des membres du Conseil d'Administration à l'exception du Comité de rémunération dont trois membres du Conseil d'Administration font partie, ainsi que du Comité d'audit et de risques composé de deux membres.

3.5.2

Composition, attributions et délimitation des compétences de tous les comités du Conseil d'Administration

A.

Compétences générales

(art. 716 CO, art. 30 des statuts, art. 6.2 + 6.3 du règlement d'organisation)

Le Conseil d'Administration peut prendre des décisions sur toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à l'Assemblée générale par la loi ou les statuts.

Il gère les affaires de GMSA dans la mesure où il n'en a pas délégué la gestion.



B.

Attributions intransmissibles et inaliénables

(art. 716a al. 1 CO, art. 30 des statuts, art. 6.4 du règlement d'organisation)

Le Conseil d'Administration a les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes:

1. Exercer la haute direction de GMSA, dont notamment celle de sa politique économique, et établir les instructions nécessaires
2. Fixer l'organisation et déterminer l'organigramme des postes nécessaires au bon fonctionnement de GMSA
3. Fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier pour autant que celui-ci soit nécessaire à la gestion de GMSA
4. Nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation et fixer leur cahier des charges et leur rémunération
5. Exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données
6. Établir le rapport de gestion (rapport intermédiaire), préparer l'Assemblée générale et exécuter ses décisions
7. Établir le rapport de rémunération
8. Informer le juge en cas de surendettement

C.

Autres attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a en outre les attributions suivantes:

1. Nommer les membres de la Direction, ainsi que les fondés de procuration et les mandataires commerciaux
2. Déterminer l'organigramme des postes nécessaires au bon fonctionnement de GMSA
3. Établir le cahier des charges et des attributions relatives aux différents postes de la Direction, dans la mesure où cela n'est pas prévu dans la Corporate Governance
4. Approuver les affaires énumérées à l'article 3.5.3, point B.

D.

Délégation de la gestion

(art. 716b CO, art. 31 des statuts, art. 1.2 du règlement d'organisation)

Sous réserve de ses attributions intransmissibles et inaliénables (points B et C ci-dessus), le Conseil d'Administration a délégué la gestion de GMSA au Comité de direction.

3.5.3

Méthode de travail du Conseil d'Administration et de ses comités

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président ou, en cas d'empêchement, par la Vice-Présidente, aussi souvent que l'exigent la marche des affaires, mais en principe au moins six fois par année. Ses membres sont informés de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats de chaque unité d'affaires, du niveau des liquidités, risques débiteurs y compris, de l'endettement, des investissements, du montant des prêts accordés aux clients, du niveau et des montants des stocks par site de production, des soldes ouverts clients/créances et des principaux indices (tableau de bord). Lors de sa séance de décembre, le Conseil se prononce sur les budgets de fonctionnement et d'investissement ainsi que sur les perspectives à moyen terme. Lors de sa première séance, le Conseil avale les boucllements comptables de la maison mère, du groupe, ainsi que le rapport de gestion. En 2022, sept séances ordinaires protocolées d'une durée de 4 à 5 heures ont été tenues.

A.

Comité de rémunération

Tâches et compétences générales et attributions (art. 36 des statuts)

Le Comité de rémunération a les principales tâches et compétences suivantes:

1. Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, les principes régissant la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
2. Soumettre au Conseil d'Administration la proposition à l'attention de l'Assemblée générale portant sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
3. Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, le projet de rapport de rémunération

En 2022, deux séances protocolées d'une durée de 2 heures ont été tenues.

B.

Comité d'audit et des risques

Le Comité est un comité composé au moins de deux membres du Conseil d'Administration qui assiste le Conseil d'Administration dans ses tâches intransmissibles et inaliénables de haute surveillance et de contrôle financier (art. 716 Co), en se formant sa propre opinion:

- Sur l'organisation et le fonctionnement et l'efficacité du système de contrôle interne et externe, y compris la gestion des risques
- Sur le respect des normes légales et réglementaires (compliance) au sein de GMSA
- Sur les comptes annuels

Le Comité procède à un examen critique des comptes annuels ainsi que des comptes intermédiaires et en discute le contenu avec le Directeur financier. Il recommande au Conseil d'Administration d'adopter les états financiers annuels et de les soumettre à l'Assemblée générale pour approbation. Il évalue de façon critique l'efficacité de la révision externe, et de la collaboration avec l'organe de révision.

Le Comité s'assure que la Direction élabore, applique et entretienne une «culture du contrôle» adéquate et mette l'accent sur l'importance du système de contrôle interne et de la gestion des risques. Il se tient également informé des évolutions en matière de gestion des risques.

Une fois par année, un compte rendu de son activité et des résultats est établi à l'attention du Conseil d'Administration à qui il transmet régulièrement des informations et le cas échéant lui soumet des recommandations.

Le Comité s'est réuni deux fois pour des séances d'une durée de 5 heures. Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal.

Toutefois, le Comité peut prendre position sur des thèmes urgents par voie de circulation (échanges de courriels). Dans ce cas, le Président collecte les réponses des membres et procède au décompte des voix. La décision prise par voie de circulation est protocolée et ratifiée lors de la séance suivante.

3.6

Compétences

Les compétences financières octroyées par le Conseil d'Administration au Directeur général sont:

- Dépenses d'investissement non budgétées jusqu'à CHF 200'000 par cas
- Octroi de prêts jusqu'à CHF 200'000 par client
- Acquisition des matières premières nécessaires à la production n'excédant pas le courant normal des activités opérationnelles

3.7

Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'Administration supervise le management et surveille sa performance par des processus de contrôle et d'évaluation donnant lieu à des rapports. Ceux-ci sont présentés tous les deux mois au Conseil d'Administration et comportent des informations sur les finances, les risques et l'évolution des principaux marchés, ainsi que sur les autres événements importants. Les principaux engagements envers la clientèle (prêts et créances marchandises de plus de CHF 100'000) et leur évolution sont présentés et commentés régulièrement lors des séances du Conseil d'Administration.

GMSA est également doté d'un Système de Management Intégré (SMI) pour la gestion de la qualité, de la sécurité, de la santé au travail, de l'environnement et de la sécurité alimentaire.

4.

Direction générale

Règlement d'organisation de GMSA

Lors de sa séance du 30.08.2022, le Conseil d'Administration a approuvé le règlement d'organisation qui fait partie intégrante de la Corporate Governance.

4.1 et 4.2 Biographies



ALAIN RAYMOND

Directeur général* – Membre de la Direction* – Citoyen suisse, 1979

CFC de pâtissier-confiseur – Maturité professionnelle technique – Ingénieur en agro-alimentaire et biotechnologies, Haute école, Sion – Executive Master of Business administration, HEG Fribourg

Actif à différents titres dans des entreprises de l'industrie Migros, il débute comme chef de projets en 2002 pour terminer par diriger le site de JOWA Volketswil/ZH (2009-2013). Dès 2013, il rejoint la Direction du groupe ELSA-Mifroma (produits laitiers) où il a la responsabilité du site d'Ursy/FR, et plus tard, la Direction de la Business Unit Fromages pour la Migros Industrie. En novembre 2020, il rejoint Groupe Minoteries SA et reprend la Direction générale le 01.04.2021. Il est aussi membre du Comité de la Fédération des Meuniers Suisses (FMS) depuis le 12.11.2021.



JEAN-MICHEL BLASER

Membre de la Direction* – Responsable processus Transports – Citoyen suisse, 1966

CFC Mécanicien

Après deux années en Amérique Latine, il entre aux Minoteries de Plainpalais SA en 1990, puis rejoint le CICR en 1992, pour des missions humanitaires en Bosnie et en Angola. Dès 1995, il rejoint Minoteries de Plainpalais SA pour y développer la logistique et intègre le Comité de direction en 1999. De 2000 à 2003, on lui confie parallèle-

ment la direction d'une boulangerie industrielle. Durant cette période, il fait un post-grade HES en logistique. Suite aux diverses acquisitions de Groupe Minoteries SA, il s'occupe de l'intégration de la logistique. Municipal de la commune de Cerniaz de 1998 à 2011, il siège depuis mi-2016 au conseil communal de la commune de Valbroye.



JOSÉ DORTHE

Membre de la Direction* – Responsable processus Achats-QSE – Citoyen suisse, 1976

Diplôme de technicien en meunerie – Brevet fédéral supérieur d'Agro-commerçant – Diplôme d'économiste d'entreprise HES – Diplôme fédéral de responsable achats

Dès 1996, il travaille pour divers moulins fourragers en Suisse romande. En 1999, il a l'opportunité de réaliser une expérience dans la recherche agricole appliquée à Hamilton en Nouvelle-Zélande. Dès 2002, il rejoint le groupe fenaco-LANDI, comme chef d'un groupe de LANDI, puis est nommé Directeur et ensuite administrateur-délégué dans différentes LANDI SA. Sa responsabilité est de développer ces entreprises sur le marché du commerce de détail, des intrants agricoles et dans la reprise de la production agricole régionale (céréales et pommes de terre). En 2017, il rejoint Groupe Minoteries SA comme adjoint du responsable Achats et Système de Management Intégré (SMI) et en reprend la Direction dès le 01.04.2018.



ROLAND DÜRRING

Membre de la Direction* – Responsable processus Ventes – Citoyen suisse, 1966

CFC Meunier – Diplôme de technicien en meunerie – Diplôme de responsable marketing et ventes EPD ES

Entre 1985 et 1990, il occupe le poste de chef de production chez Kunz Kunath AG, Burgdorf, avant d'être nommé chef d'exploitation chez Amrein AG, Sempach-Station, fonction qu'il a exercée jusqu'en 1995. Il travaille ensuite comme chef de vente chez Kentaur AG, Lützelflüh durant huit ans. En 2003, il est Directeur suppléant, courtier et Key-Account Manager chez Karl Muggli AG, Hergiswil, fonctions qui l'ont amené à effectuer plusieurs séjours dans les principaux pays céréaliers de la planète. Il reprend la Direction de Steiner Mühle AG, Zollbrück, en avril 2012. En outre, il a suivi diverses formations (économie d'entreprise/Key-Account Manager/gestion d'entreprise/Marketing et ventes). Il reprend également la responsabilité des ventes à la clientèle industrielle de Groupe Minoteries SA en 2013. Il a quitté la société au 31.01.2023.



TOBIAS NÄNNY

Membre de la Direction* – Responsable processus Operations – Citoyen suisse, 1974

Maturité Type C – CFC Meunier – Diplôme de technicien en meunerie

Après une maturité fédérale obtenue en 1994, il accomplit un apprentissage de meunier. Il part ensuite travailler en Australie durant trois ans. À son retour en Suisse, il fait l'École suisse de meunerie. En 2002, il est engagé par Bühler AG, à Uzwil, qui l'envoie à l'étranger comme technologue pour mettre en service des moulins et des installations de traitement thermique de la

farine. De 2006 à 2009, Bühler AG le délègue à Paris. En 2009, il reprend la Direction du centre de formation en meunerie d'Uzwil. Il entre chez Groupe Minoteries SA le 01.08.2019 où il reprend un an plus tard la responsabilité du processus Production.



BLAISE SIMON

Membre de la Direction* – Responsable processus Finances-IT – Citoyen suisse, 1970

Diplôme de commerce – Brevet fédéral de spécialiste en finances et comptabilité

Pendant deux ans, il est conseiller clientèle auprès de la Bâloise Assurances. Il travaille ensuite comme chef comptable au sein d'une vitrerie, miroiterie puis dans une entreprise de génie-civil durant trois ans. De 1997 à 2002, il est comptable chez Nestec SA et plus particulièrement dans le Centre de Recherche Nestlé à Vers-chez-les-Blancs. Il entre au CHUV (Centre Hospitalier Universitaire Vaudois) comme responsable d'un groupe support et suit intégralement les cours du soir en vue d'obtenir un diplôme en finances et controlling. A mi-2004, il rejoint Groupe Minoteries SA comme responsable finances et comptabilité et est promu Directeur financier en mars 2008. Dès cette année, il est également Directeur informatique et depuis 2011, responsable LBA.

*selon Registre du Commerce (Moudon)



MARCEL WÄCHTER

Membre de la Direction* – Responsable processus Marketing – Citoyen suisse, 1969

CFC Constructeur d'appareils industriels – CFC Meunier – Diplôme de technicien en meunerie – Diplôme de spécialiste en marketing (SAWI) – DAS Sales Executive HSG

Après une formation technique de base de monteur de moulins, il fait un apprentissage de meunier. Il dirige ensuite la transformation de moulins et suit une formation commerciale. En 1994/1995, il fait l'École suisse de meunerie de St.Gallen. En 1997, il commence son activité dans le secteur des ventes d'Intermill AG, Schöftland, dont il reprend la Direction des ventes après avoir accompli une formation en marketing. Il est nommé Directeur d'Intermill AG en 2004 et est responsable de l'unité d'affaires Vente/Marketing en Suisse alémanique depuis juillet 2005. A mi-2012, il devient également responsable des ventes de Bonvita AG. De 2019 à 2021, il suit une formation en marketing et gestion des ventes.



JACQUES YERLY

Membre de la Direction* – Responsable Projets – Citoyen suisse, 1959

CFC Boulanger-Pâtissier – Diplôme fédéral de représentant et agent de commerce

Après avoir suivi une formation dans la vente au sein de l'entreprise Suter Viandes SA à Ville-neuve, il est engagé en 1989 comme conseiller de ventes auprès de Minoteries de Plainpalais SA à Genève, puis comme chef de ventes. En juin 2006, il est nommé Directeur de l'unité d'affaires Mino-Farine pour la Suisse latine. Lorsqu'il vivait à Treyvaux, il a exercé la fonction de conseiller communal. Il est secrétaire/caissier de la SMSR (Société des Meuniers de la Suisse Romande) et Vice-Président de la F.A.I.R (Fédération des Agents Indépendants et Représentants) pour la section Fribourg.

Décisions et attributions de la Direction

Décisions

Les membres de la Direction ainsi que la Direction élargie se réunissent aussi souvent que nécessaire, mais au moins 10 fois par année.

La Direction prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents pourvu qu'une majorité de tous les membres de la Direction soit présente.

Il est tenu un procès-verbal des décisions et des délibérations de la Direction. Le procès-verbal est signé par le Président de la séance et le secrétaire (Directeur général et responsable des Ressources Humaines). Il doit mentionner les membres présents. Une copie du procès-verbal est transmise au Président du Conseil d'Administration.

Compétences

La Direction est compétente, en matière de gestion, pour toutes les affaires qui ne sont pas attribuées au Conseil d'Administration conformément à la Corporate Governance. Elle assiste le Conseil d'Administration dans les tâches qui sont attribuées à ce dernier. D'une manière générale, les membres de la Direction prennent toutes initiatives et entreprennent toutes démarches propres à développer les affaires opérationnelles de GMSA.



La Direction a en particulier les attributions suivantes:

1. Appliquer la stratégie adoptée par le Conseil d'Administration
2. Exécuter les décisions et les instructions du Conseil d'Administration
3. Préparer et soumettre le budget annuel au Conseil d'Administration
4. Préparer le projet de rapport de gestion à l'attention de l'Assemblée générale en vue de son approbation par le Conseil d'Administration
5. Évaluer les principaux risques de GMSA et, le cas échéant, analyser les possibilités de réduire, transférer, voire d'éradiquer les risques
6. Élaborer des directives en matière de surveillance des risques
7. Instaurer une organisation procédurale efficiente et structurée ainsi qu'un système de contrôle interne efficace
8. Préparer et mettre en œuvre la comptabilité, le contrôle financier et la planification financière
9. Préparer les comptes annuels et le rapport annuel à l'attention du Conseil d'Administration
10. Préparer et mettre en œuvre la politique du personnel ainsi que les affaires générales en lien avec les employés
11. Nommer et révoquer les employés
12. Surveiller les employés, notamment pour s'assurer qu'ils observent les lois, statuts, règlements et directives
13. Établir à l'attention du Conseil d'Administration, par l'entremise de son Président, des rapports périodiques ou des rapports immédiats, par téléphone ou par mail, en cas de survenance de risques importants pour les affaires en cours ou en cas d'événements extraordinaires
14. Annoncer immédiatement au Président du Conseil d'Administration de GMSA en cas de perte de capital ou surendettement (art. 725 CO) ou tout autre danger existentiel pour GMSA

Par ailleurs (voir article 3.5.2, point C, chiffre 3), le Conseil d'Administration définit les tâches/ fonctions de chaque domaine de la Direction (processus).

Le Directeur général a en particulier les compétences financières suivantes:

1. Dépenses d'investissement non budgétées jusqu'à CHF 200'000 par cas
2. Octroi de prêts jusqu'à CHF 200'000 par client
3. Acquisition des matières premières nécessaires à la production n'excédant pas le courant normal des activités opérationnelles

Accord du Conseil d'Administration

Pour les affaires suivantes, la Direction doit obtenir l'accord préalable du Conseil d'Administration:

1. Les décisions de dépenses ou d'engagements dépassant le montant unique de CHF 200'000 (exception: acquisition des matières premières n'excédant pas le courant normal)
2. La possibilité de contracter des engagements conditionnels (par exemple cautionnements, garanties, constitution de gages en faveur de tiers)
3. L'acquisition et l'aliénation de droits réels sur des immeubles, ainsi que la constitution de gages immobiliers
4. L'acquisition d'actions propres de GMSA
5. L'acquisition, l'aliénation, l'augmentation ou la diminution de participations à des sociétés
6. La reprise de nouveaux secteurs opérationnels ou l'abandon de secteurs existants, ainsi que la constitution et la liquidation de filiales ou de succursales
7. La conclusion de tout contrat avec des tiers qui revêtent une importance particulière (excepté les contrats de matières premières) pour GMSA (contrats de coopération, contrats de société, etc.)
8. Le traitement des litiges revêtant une importance particulière pour GMSA (procès, demande de dommages-intérêts, compromis, concordats) et la nomination d'un conseiller juridique éventuel

Rapport au Conseil d'Administration

La Direction informe régulièrement le Conseil d'Administration sur la marche des affaires, en principe oralement mais aussi par écrit s'il le demande.

Elle remettra au Conseil d'Administration lors de chaque séance l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats de chaque unité d'affaires, du niveau des liquidités, de l'endettement, des investissements, du montant des prêts accordés aux clients, du niveau et des montants des stocks par site de production, des soldes ouverts clients/créanciers et des principaux indices (tableau de bord). Lors de sa séance de décembre, le Conseil se prononce sur les budgets de fonctionnement et d'investissement ainsi que sur les perspectives à moyen terme. Lors de sa séance de printemps, le Conseil avale les boucllements comptables de la maison mère, du groupe, ainsi que le rapport de gestion.

La Direction est en outre tenue d'informer le Conseil d'Administration sans retard d'événements particuliers qui sont de son ressort et des mesures prises.

4.3

Nombre de fonctions admises

L'extrait de l'article 26, paragraphe b, des statuts, citation:

«Aucun membre de la Direction ne peut détenir de mandats supplémentaires dans des sociétés cotées et plus de 7 mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées d'une certaine importance.»

Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

4.4

Contrats de management

GMSA n'a pas attribué de responsabilité de management à des tiers durant l'exercice.

5.

Rémunérations, participations et prêts

5.1

Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Ce point est traité exclusivement dans le rapport de rémunération (pages 58 à 64). Le lien suivant permet de consulter le rapport:

<https://gmsa-rg.ch/wp-content/uploads/gmsa-rapport-gestion-2022.pdf#page=58>

5.2

Rémunérations, prêts et vote de l'Assemblée générale

5.2.1

Rémunérations liées aux résultats

Article 34 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

5.2.2

Prêts, crédits et prestations de prévoyance allouées aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction

Il n'existe aucun prêt, crédit ou prestation de prévoyance accordé aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration et de la Direction.

5.2.3

Vote de l'Assemblée générale sur les rémunérations

Article 11 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:
www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

6.

Droits de participation des actionnaires

6.1

Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1, 6.1.3 et 6.1.4

Limitation et représentation des droits de vote

Voir point 2.6 de la Corporate Governance.

6.1.5

Règles statutaires concernant la participation à l'Assemblée générale

Ne diffère pas de la loi art. 689 al. 2 CO.

Article 19 al. 1 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:
www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

6.1.6

Instructions au représentant indépendant et vote électronique

Il n'existe pas de dispositions statutaires relatives aux instructions au représentant indépendant et concernant le vote électronique.

6.2

Quorums statutaires

Semblable aux articles 703 et 704 CO. Aucune dérogation statutaire.

6.3

Convocation de l'Assemblée générale

Conformément aux statuts, l'Assemblée générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de la réunion, par publication dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce, une convocation par courrier simple étant également adressée, vingt jours au moins avant la date de la réunion, à chacun des actionnaires ou des usufruitiers inscrits sur le registre des actions de la société. Un ou plusieurs actionnaires, représentant ensemble le dix pour cent au moins du capital-actions, peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Cette demande doit être faite par pli recommandé. La demande doit indiquer le but et l'objet, point par point, de la convocation. Le Conseil d'Administration devra alors convoquer l'Assemblée générale dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande.



6.4

Inscriptions à l'ordre du jour

Sont mentionnés dans la convocation les objets portés à l'ordre du jour ainsi que les propositions du Conseil d'Administration ou des actionnaires qui ont demandé la convocation de l'Assemblée ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, conformément à l'article 15 al. 2 et 3 des statuts. Des actionnaires représentant ensemble le dix pour cent au moins du capital-actions, ou représentant des actions totalisant une valeur nominale de un million de francs, peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire. La demande doit être faite par pli recommandé au Conseil d'Administration pour la fin mars de l'année en cours de laquelle l'Assemblée générale a lieu. Elle doit indiquer les objets à porter à l'ordre du jour.

6.5

Inscriptions au registre des actions

Seront prises en considération les inscriptions au registre des actions effectuées jusqu'à 14 jours avant l'Assemblée générale. Passé ce délai, une dérogation peut être octroyée par demande écrite au registre des actions de GMSA. Cette demande sera ensuite soumise au Conseil d'Administration pour décision.

7.

Prises de contrôle et mesures de défense

7.1

Obligation de présenter une offre

Les statuts de GMSA ne contiennent pas de clause d'opting up ou d'opting out. Ainsi, les dispositions de l'art. 135 de la Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) relatives au seuil légal de 33⅓% des droits de vote pour présenter une offre publique d'achat sont applicables.

7.2

Clauses relatives aux prises de contrôle

La Direction de l'entreprise n'a pas conclu d'accords contractuels spéciaux pour se protéger contre une OPA hostile.

8.

Organe de révision

8.1

Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

L'organe de révision est élu pour une année lors de l'Assemblée générale et le réviseur responsable est en charge du mandat pour une durée maximale de sept ans.

8.1.1

Début du mandat de révision en cours

PricewaterhouseCoopers SA est le réviseur de GMSA depuis 1996. L'inscription au registre du commerce a eu lieu le 10 octobre 1995 (FOSC 214, page 5588). PricewaterhouseCoopers SA est l'organe de révision de la maison mère et des comptes consolidés.

8.1.2

Entrée en fonction du réviseur responsable du mandat de révision en cours

Depuis 2021, le réviseur responsable du mandat de révision est M. Didier Ehret.

8.2

Honoraires de révision

Le total des honoraires de révision payé à PricewaterhouseCoopers SA s'élève à CHF 168'250 hors TVA pour l'exercice 2022.

8.3

Honoraires supplémentaires

Il n'y a pas d'honoraires supplémentaires payés à PricewaterhouseCoopers SA pour l'exercice 2022.

8.4

Instruments d'information sur l'organe de révision externe

L'évaluation des auditeurs externes est faite par le Conseil d'Administration. L'ampleur des travaux exécutés et les constatations émises sont rapportées au Conseil d'Administration lors de la première séance de l'année à laquelle participe la révision externe. Ce reporting comprend également les recommandations de l'organe de révision, l'évaluation du système de gestion des risques et l'évaluation du SCI (Système de Contrôle Interne).

Le Conseil d'Administration examine ainsi l'indépendance et la performance de l'organe de révision afin de pouvoir émettre une recommandation à l'Assemblée générale des actionnaires en vue du renouvellement du mandat de révision.

Indépendance

Il n'existe aucune dépendance directe – ou indirecte – entre la société, respectivement les représentants au niveau stratégique/opérationnel et l'organe de révision.

Prestations et honoraires

Les prestations de l'organe de révision, ainsi que ses honoraires bien entendu, sont évaluées une fois par année par le Conseil d'Administration sur la base du rapport d'audit et des recommandations écrites/orales correspondantes à la suite de la première séance du Conseil d'Administration. Des comparaisons avec d'autres principaux prestataires sont également effectuées périodiquement.

9.

Politique d'information

Rapports financiers

Les publications régulières destinées aux actionnaires sont le rapport de gestion au 31 décembre et le rapport intermédiaire au 30 juin. Tous deux sont publiés une fois par année en français et en allemand. Afin d'assurer la communication, une plateforme digitale est mise en ligne lors de la publication des résultats. Nos rapports financiers font également l'objet d'un communiqué de presse. Ces communiqués de presse peuvent être consultés en tout temps sur le site Internet de GMSA (www.gmsa.ch) dans la rubrique «Actualités et Médias». De plus, sur demande, une version imprimée des rapports financiers est envoyée aux actionnaires ainsi qu'à divers partenaires.



Publicité événementielle

GMSA diffuse aussi souvent que nécessaire, sous la forme de communiqués de presse, les événements extraordinaires qui influencent d'une manière significative la vie de l'entreprise et la marche de ses affaires. En conformité avec le règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange, les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur le site Internet de l'entreprise (www.gmsa.ch/inscription-aux-communiques-de-presse) afin de recevoir systématiquement par e-mail les informations publiées (système push&pull).

Des données à destination spécifiquement des investisseurs sont également fournies au chapitre « Relations investisseurs » du site Internet de GMSA et la Corporate Governance est, quant à elle, présentée dans notre rapport de gestion en format digital (www.gmsa-rg.ch).

Assemblée générale ordinaire

Le groupe transmet également à ses actionnaires les informations suivantes:

- La date de l'Assemblée générale est communiquée au début de l'année courante sur le site Internet de l'entreprise.
- L'ordre du jour et les propositions du Conseil d'Administration sont publiés dans la FOSC au moins 20 jours avant l'Assemblée générale et sont envoyés à chaque actionnaire.

Relations avec les investisseurs

Groupe Minoteries SA
Secrétariat de la Direction générale
Tél.: +41 26 668 52 16
E-mail: bourse@gmsa.ch

Calendrier financier

Mars 2023

Publication du rapport de gestion 2022 et communiqué de presse

16 mai 2023

Assemblée générale ordinaire à Zürich

23 mai 2023

Paiement du dividende
(soumis à l'approbation de l'AG)

Août 2023

Publication du rapport intermédiaire au 30 juin 2023 et communiqué de presse

Le lien suivant permet de consulter le calendrier financier:
www.gmsa.ch/calendrier-financier

Siège social

Groupe Minoteries SA
Route des Moulins 31
Case postale 68
1523 Granges-près-Marnand
(Commune de Valbroye/VD)

10.

Période de blocage de négoce

En application du règlement interne, il était interdit à toutes les personnes au sein de l'entreprise et également à des personnes externes qui ont connaissance de faits ayant une influence sur le cours d'acheter ou de vendre des titres de Groupe Minoteries SA du 1^{er} juillet jusqu'à mi-août 2022 (lendemain de la publication) pour les résultats semestriels et du 12 décembre 2022 jusqu'à mi-mars 2023 (lendemain de la publication) pour les résultats annuels.

Au sein de GMSA, les personnes concernées sont les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité de direction, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs impliqués dans les bouclements. En ce qui concerne les personnes externes, il leur est demandé de signer une convention de confidentialité.

Des périodes de blocage spécial peuvent être décrétées pour certaines catégories de personnes, en plus des membres du Conseil d'Administration et de la Direction moyennant la signature d'une convention de confidentialité. Cette période s'étend jusqu'au lendemain de la publication de l'information.

Rapport de rémunération

**"LA PROXIMITÉ
CLIENT, C'EST
SAVOIR SE
METTRE SUR
UN PIED
D'ÉGALITÉ."**

Fredy Bachmann



Bachmann

GMSA



Rapport de rémunération 2022

Le Conseil d'Administration, se fondant sur les articles 13 et suivants de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives (ci-après: «ORAb»), sur l'art. 663b^{bis} CO, les réglementations du SIX Swiss Exchange et sur le Code suisse de Bonne Pratique, édicte le rapport de rémunération suivant:

A. Introduction

Le succès de GMSA repose sur les valeurs-clés suivantes:

- Responsabilité
- Ouverture
- Proximité
- Simplicité
- Excellence

Ainsi que sur les valeurs-clés humaines suivantes:

- Le client d'abord
- La communication
- L'esprit d'équipe
- L'engagement, la motivation
- La confiance et le respect mutuel
- L'équité des conditions de travail de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs
- La responsabilité sociale

Ainsi, la politique de rémunération de GMSA a été élaborée dans le but d'attirer, motiver et fidéliser les meilleurs talents. Le principe de cette approche est de récompenser les individus en fonction de la performance de l'individu et des résultats du groupe.

B. Gouvernance et compétences

Le Conseil d'Administration assume la responsabilité globale de la définition des principes de rémunération en usage au sein de GMSA qui sont les suivants:

- L'Assemblée générale vote annuellement sur la rémunération du Conseil d'Administration et de la Direction perçue directement ou indirectement de GMSA.
- Conformément à l'art. 12 des statuts de GMSA, l'Assemblée générale vote séparément sur les montants globaux accordés au Conseil d'Administration et à la Direction. Le vote de l'Assemblée générale a un caractère contraignant.

Les modalités du vote sont les suivantes:

- L'Assemblée générale décide de manière prospective du montant global maximal de la rémunération fixe du Conseil d'Administration et de la Direction ainsi que de la rémunération variable de la Direction pour la période s'écoulant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. Elle vote séparément sur le montant global maximal de la rémunération fixe et sur celui de la rémunération variable.
- Lorsque le montant global décidé par l'Assemblée générale pour la rémunération de la Direction ne suffit pas pour couvrir la rémunération d'un ou de membre(s) de la Direction nouvellement nommé(s) après le vote sur les rémunérations, un montant complémentaire de 30% du montant global décidé peut être utilisé par le Conseil d'Administration pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.
- L'Assemblée générale a la faculté de décider une rémunération variable supplémentaire pour les membres du Conseil d'Administration et de la Direction pour l'exercice écoulé.

C. Comité de rémunération

Le Comité de rémunération est composé du Président et de deux autres membres du Conseil d'Administration.

Conformément aux articles 11 ch. 3 et 35 des statuts, chaque membre est élu individuellement parmi les membres du Conseil d'Administration par l'Assemblée générale. Leur mandat prend fin lors de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Une réélection est possible.

Le Comité de rémunération a les principales tâches et compétences suivantes:

- Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, les principes régissant la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
- Soumettre au Conseil d'Administration la proposition à l'attention de l'Assemblée générale portant sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
- Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, le présent rapport de rémunération

Au 31.12.2022, le Comité de rémunération était composé de Pierre-Marcel Revaz, Céline Amaudruz et Emmanuel Séquin.

D. Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

1.0

Systeme de rémunération mis en place

Les rémunérations du Conseil d'Administration sont proposées par le Conseil de rémunération et validées par le Conseil d'Administration une fois par année. Elles sont composées d'une partie fixe et de frais versés en fonction des présences. En 2022, le Conseil d'Administration a tenu sept séances (durée de 4 à 5 heures par séance) et le Comité de rémunération a, quant à lui, tenu deux séances (durée 2 heures par séance).

1.1

Programme de participation

GMSA ne prévoit pas de programme de participation pour le Conseil d'Administration.

1.2

Consultant externe pour la détermination de la rémunération

GMSA ne fait pas appel à des consultants externes pour déterminer la rémunération du Conseil d'Administration.

2.0

Rémunérations accordées en 2022 aux membres du Conseil d'Administration

(en milliers de francs suisses)

Membres	Base en net	Frais	2022	Charges sociales 2022	2021	Charges sociales 2021
Revaz Pierre-Marcel, Président	103	17	120	7	111	7
Amaudruz Guiramand Dominique*, Vice-Présidente	25	4	29	1	68	3
Amaudruz Céline**, Vice-Présidente	57	8	65	6	45	4
Bersier Rémy****	-	-	-	-	15	1
Grichting Pierre-Alain****	-	-	-	-	15	-
Schucht Olivier***	26	4	30	3	-	-
Séquin Emmanuel	48	7	55	-	51	3
Sunier François	41	6	47	4	45	4
Total	300	46	346	21	350	22

*Mme Dominique Amaudruz Guiramand n'est plus Administratrice depuis l'Assemblée générale du 18.05.2022.

**Mme Céline Amaudruz a été nommée Vice-Présidente lors de l'Assemblée générale du 18.05.2022.

***M. Olivier Schucht a été nommé Administrateur lors de l'Assemblée générale du 18.05.2022.

****MM. Rémy Bersier et Pierre-Alain Grichting ne sont plus Administrateurs depuis l'Assemblée générale du 25.05.2021.

Autres prestations à des parties liées

	2022	2021
Néant	-	-

3.0

Participations détenues par les membres non exécutifs du Conseil d'Administration et leurs proches au 31.12.2022

(en milliers de francs suisses)

Membres	Actions	2022 %	Actions	2021 %
Amaudruz Céline et famille*	-	-	29'550	8.95
Amaudruz Céline	5'122	1.55	-	-
Revaz Pierre-Marcel, Président	103	0.03	103	0.03
Schucht Olivier**	56	0.02	-	-
Séquin Emmanuel et famille	5'100	1.55	6'100	1.85
Sunier François	3'750	1.14	3'750	1.14
Total	14'131	4.28	39'503	11.97

*Le groupe de la famille Amaudruz a été dissout à la fin 2022.

**M. Olivier Schucht a été élu lors de l'Assemblée générale du 18.05.2022.

4.0

Prêts

Il n'existe aucun prêt accordé aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration.

E.

Principes de rémunération pour les membres de la Direction

1.0

Principes

Le montant de la rémunération variable de la Direction est fixé en février par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de rémunération.

Cette rémunération variable est composée de deux éléments principaux. Le premier est basé sur les indicateurs financiers majeurs, en premier lieu le bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations (EBITDA), le bénéfice d'exploitation (EBIT) et le résultat net du groupe. Le second élément servant à la fixation du montant de la rémunération variable est évalué/comparé chaque année sur la base des critères suivants: réussite et engagement personnel, contexte économique, conditions conjoncturelles de la branche, part de marché de l'entreprise et position du groupe dans le contexte général de la meunerie suisse et, tout spécialement, capacité d'adaptation de GMSA à l'évolution des conditions concurrentielles. La rémunération variable ne peut dépasser plus de 50% le salaire de base annuel.

Dans l'hypothèse où GMSA ne réalise pas de bénéfice d'exploitation positif (EBIT), il n'y aurait en principe pas d'enveloppe variable. Le Conseil d'Administration se réserve le droit, toutefois, d'allouer une enveloppe complémentaire variable.

Autre rémunération/prestation

GMSA prend en charge le financement, l'assurance et coûts d'entretien d'un véhicule à la disposition de chaque membre de la Direction.

GMSA n'attribue pas de prêts et ne dispose pas de programme de participation.

1.1

Programme de participation

GMSA ne prévoit pas de programme de participation pour le Comité de direction.

1.2

Consultant externe pour la détermination de la rémunération

GMSA ne fait pas appel à des consultants externes pour déterminer la rémunération du Comité de direction.

2.0

Éléments de rémunération des membres de la Direction

La rémunération globale est constituée des trois éléments suivants:

- a. Salaire de base annuel
- b. Rémunération variable (enveloppe liée aux résultats du groupe et/ou enveloppe complémentaire variable)
- c. Prime jubilaire tous les 5 ans

3.0

Contrats de travail et indemnités de licenciement

Les membres de la Direction sont soumis à un préavis applicable de six mois.

Au cours de cette période, ils continuent à avoir droit à leur salaire de base annuel et à leur rémunération variable pour autant que le membre de la Direction soit sous contrat au 31 décembre. Il n'existe aucune disposition prévoyant une indemnité de licenciement ou de départ en cas de prise de contrôle par une autre entreprise («parachutes dorés»).

4.0

Benchmarking

En fonction de l'environnement du domaine d'activité, avec une considération particulière des conditions du 1^{er} échelon de transformation dans l'économie agricole suisse.

5.0

Rémunérations accordées en 2022 aux membres de la Direction

La rémunération globale versée aux membres de la Direction en 2022 est présentée selon le tableau ci-dessous:

Rémunération des membres de la Direction

(en milliers de francs suisses)

Membres	Base en brut	Bonus brut	Frais	Bonus %	2022	C.S.* 2022	2021	C.S.* 2021
Total	1'592	385	87	18.65	2'064	443	2'394	513

M. Alain Raymond a officiellement pris sa position de Directeur général au 01.04.2021. Sa rémunération, incluse dans le total ci-dessus, correspond au montant versé du 01.01.2021 au 31.12.2021.

M. Marc Müller a quitté la société au 30.06.2021. L'ensemble de sa rémunération au titre de l'exercice 2021 est présentée dans ce rapport.

* C.S. = Charges sociales

6.0

Rémunération totale la plus élevée perçue par un membre de la Direction

Membres	Base en brut	Bonus brut	Frais	Bonus %	2022	C.S.* 2022	2021	C.S.* 2021
Alain Raymond, DG	294	110	15	26.25	419	81	-	-
Marc Müller, DG	-	-	-	-	-	-	441	62

*C.S. = Charges sociales

7.0

Participations détenues par les membres de la Direction et leurs proches

Membres	Actions	2022 %	Actions	2021 %
Blaser Jean-Michel	2	0.00	2	0.00
Nänny Tobias	10	0.00	10	0.00
Yerly Jacques	40	0.01	40	0.01
Total	52	0.01	52	0.01

8.0

Prêts

Rapport sur le rapport de rémunération

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

Rapport sur l'audit du rapport de rémunération

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Groupe Minoteries SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit s'est limité aux indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les art. 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) contenues dans les parties D et E du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits dans le rapport de rémunération (pages 61 à 64) sont conformes à la loi suisse et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des tableaux marqués de l'indication « contrôlé » dans le rapport de rémunération, des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux informations financières « contrôlées » dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Lausanne, le 27 février 2023
PricewaterhouseCoopers SA

Rapports financiers

**"MA MOTIVATION
QUOTIDIENNE
EST DE TROUVER
LA MEILLEURE
SOLUTION POUR
CHAQUE CLIENT."**

Roman Stucki



Comptes consolidés du groupe

Bilan consolidé du groupe

(en milliers de francs suisses)

Actif	Notes dans l'annexe	31.12.2022	%	31.12.2021	%
Circulant					
Liquidités		12'308	8.69	6'502	4.85
Créances résultant de livraisons et de prestations	1	14'461	10.21	12'730	9.50
Autres créances à court terme	2	1'375	0.97	1'033	0.77
Stocks	3	34'679	24.48	30'825	23.01
Comptes de régularisation actifs		2	0.00	35	0.03
Total actif circulant		62'825	44.34	51'125	38.16
Immobilité					
Immobilisations corporelles	4	77'833	54.94	81'773	61.04
Immobilisations incorporelles	5	0	0.00	0	0.00
Immobilisations financières	6	1'017	0.72	1'079	0.81
Total actif immobilisé		78'850	55.66	82'852	61.84
Total de l'actif		141'675	100.00	133'977	100.00

(en milliers de francs suisses)

Passif	Notes dans l'annexe	31.12.2022	%	31.12.2021	%
Fonds étrangers à court terme					
Autres dettes à court terme	7	4'248	3.00	4'899	3.66
Dettes résultant de livraisons et de prestations		13'765	9.72	10'495	7.83
Comptes de régularisation passifs		1'463	1.03	747	0.56
Total fonds étrangers à court terme		19'476	13.75	16'141	12.05
Fonds étrangers à long terme					
Autres dettes à long terme	8	196	0.14	196	0.15
Impôts différés passifs	9	9'019	6.37	9'057	6.76
Provisions à long terme	10	351	0.25	351	0.26
Total fonds étrangers à long terme		9'566	6.75	9'604	7.17
Total fonds étrangers		29'042	20.50	25'745	19.22
Fonds propres					
Capital-actions		1'650	1.16	1'650	1.23
Réserves provenant de bénéfices		122'143	86.21	117'791	87.92
Goodwill compensé	5	-11'209	-7.91	-11'209	-8.37
Total fonds propres avant parts des actionnaires minoritaires		112'584	79.47	108'232	80.78
Parts de capital des minoritaires		49	0.03	-	-
Total fonds propres y compris parts des actionnaires minoritaires		112'633	79.50	108'232	80.78
Total du passif		141'675	100.00	133'977	100.00

Compte de profits et pertes consolidé du groupe

(en milliers de francs suisses)

	Notes dans l'annexe	2022	%	2021	%
Chiffre d'affaires net		144 995	100.00	142'162	100.00
Charges relatives aux marchandises		-100'640	-69.41	-99'046	-69.67
Variations de stock		526	0.36	468	0.33
Autres produits d'exploitation	12	2'814	1.94	2'948	2.07
Charges de personnel	13	-21'579	-14.88	-22'238	-15.64
Charges d'exploitation	14	-13'771	-9.50	-11'780	-8.29
Amortissements corporels	4	-5'413	-3.73	-5'728	-4.03
Bénéfice d'exploitation		6'932	4.78	6'786	4.77
Produits financiers	15	30	0.02	41	0.03
Charges financières	16	-12	-0.01	-27	-0.02
Bénéfice ordinaire		6'950	4.79	6'800	4.78
Produits hors exploitation	17	1'942	1.34	2'106	1.48
Charges hors exploitation	18	-314	-0.22	-248	-0.17
Bénéfice avant impôts		8'578	5.92	8'658	6.09
Impôts	19	-1'256	-0.87	-1'429	-1.01
Résultat net		7'322	5.05	7'229	5.09
Attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA		7'322	5.05	7'229	5.09
Attribuable aux intérêts minoritaires		-	-	-	-
Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action	21	22.19		21.91	
Résultat dilué attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action	21	22.19		21.91	

Flux de fonds du groupe

(en milliers de francs suisses)

	Notes dans l'annexe	2022	2021
Résultat de l'exercice		7'322	7'229
Amortissements sur immobilisations corporelles	4	5'413	5'728
Variation des impôts différés passifs	9/19	-38	375
Plus-value nette sur vente d'immobilisations corporelles		-511	-67
Réévaluation d'immobilisations corporelles	4/17	-640	-1'354
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		-1'731	863
Variation de stocks		-3'854	-3'954
Variation d'autres actifs circulants		-309	-134
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations et des comptes de régularisation passifs		4'445	-1'684
Variation des autres dettes à court terme		-651	1'045
Flux de fonds résultant des activités opérationnelles		9'446	8'047
Investissements en immobilisations corporelles		-4'845	-2'515
Investissements en immobilisations financières		-231	-565
Ventes d'immobilisations corporelles		4'064	110
Désinvestissements en immobilisations financières		293	545
Flux de fonds pour investissements		-719	-2'425
Remboursement de dettes financières à court terme		-	-1'000
Versement de dividendes		-2'970	-2'970
Part de capital des minoritaires		49	-
Flux de fonds résultant du financement		-2'921	-3'970
Variation des liquidités nettes*		5'806	1'652
* Liquidités à l'actif du bilan			
Liquidités au 01.01.		6'502	4'850
Liquidités au 31.12.		12'308	6'502
Variation		5'806	1'652

Mouvement des fonds propres consolidés y compris parts des minoritaires

(en milliers de francs suisses)

	Capital- actions	Réserves provenant de bénéfices	Goodwill compensé	Total fonds propres avant minoritaires	Intérêts minoritaires	Total fonds propres
État au 1^{er} janvier 2021	1'650	113'532	-11'209	103'973	-	103'973
Dividendes versés		-2'970		-2'970		-2'970
Résultat net		7'229		7'229		7'229
État au 31 décembre 2021	1'650	117'791	-11'209	108'232	-	108'232

	Capital- actions	Réserves provenant de bénéfices	Goodwill compensé	Total fonds propres avant minoritaires	Intérêts minoritaires	Total fonds propres
État au 1^{er} janvier 2022	1'650	117'791	-11'209	108'232	-	108'232
Dividendes versés		-2'970		-2'970		-2'970
Résultat net		7'322		7'322		7'322
Part de capital des minoritaires				-	49	49
État au 31 décembre 2022	1'650	122'143	-11'209	112'584	49	112'633

Indications sur le capital: 330'000 actions nominatives de CHF 5.00.
Le montant des réserves légales non distribuables s'élève à KCHF 1'805.
(KCHF 1'805 en 2021).

Annexe aux comptes consolidés 2022

1.

Résumé des principaux principes comptables

1.1

Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés de Groupe Minoteries SA ont été préparés conformément à l'ensemble des recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les comptes consolidés sont basés sur les comptes au 31 décembre de chaque société et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe selon les Swiss GAAP RPC.

S'il y a divergence entre les versions en langue française et allemande, seule la version française des états financiers fait foi.

1.2

Consolidation

Périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation:

	31.12.2022 %	31.12.2021 %
Bonvita AG, Stein am Rhein/SH	100.00	100.00
Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters, Naters/VS	100.00	100.00
Geferina AG, Brugg/AG	100.00	100.00
Groupe Minoteries SA, Valbroye/VD	100.00	100.00
Moulins de Sion SA, Sion/VS	100.00	100.00
Protaneo SA, Valbroye/VD	51.00	0.00
Sopafi SA, Sion/VS	100.00	100.00
Steiner Mühle AG, Lauperswil/BE	100.00	100.00

Filiales

Le groupe se compose de la société mère Groupe Minoteries SA et des filiales de celle-ci. Sont considérées filiales toutes les entreprises contrôlées directement ou indirectement (sociétés dans lesquelles le groupe détient 50% ou plus des droits de vote).

Les filiales sont consolidées par intégration globale dès que le groupe exerce le contrôle de la participation. La quote-part des fonds propres des entités consolidées (consolidation du capital) se détermine selon la méthode d'acquisition. Les sociétés vendues en sont exclues dès que GMSA cesse d'exercer le contrôle de la participation. L'intégration globale est fondée sur le principe de la prise en compte des actifs, passifs, charges et produits dans leur ensemble. Les participations détenues par des tiers dans des sociétés intégralement consolidées sont reconnues séparément comme parts d'actionnaires minoritaires. Les relations et transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

La méthode anglo-saxonne (purchase method) est utilisée lors de l'acquisition de filiales: les fonds propres de la société au moment de son acquisition ou de sa fondation sont compensés avec la valeur comptable de la participation dans le bilan de la société mère. Les actifs et les passifs sont évalués à leur juste valeur au moment de l'acquisition, les plus-values sur les actifs nets de sociétés acquises sont portées à l'actif du bilan (goodwill).

Sociétés liées

Les entités dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint sont intégrées selon la méthode proportionnelle. Le groupe intègre ligne par ligne sa quote-part aux actifs, passifs, charges et produits à la société sous contrôle joint.

Sociétés associées

Les sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation de 20% à 50% en termes de droits de vote sont évaluées au prorata de cette participation (fonds propres et résultats annuels) selon la méthode de mise en équivalence et sont présentées dans les immobilisations financières. Le résultat figure sous la rubrique «quote-part au résultat de société associée».

1.3

Constatation des produits et des charges

Le chiffre d'affaires net comprend la valeur des ventes hors taxes de valeurs ajoutées, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra-groupe. Les ventes sont constatées lorsqu'une société du groupe a livré un produit au client, que les risques et avantages ont été transférés à l'acheteur et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Le coût d'achat des marchandises vendues est déterminé sur la base des coûts de revient ou d'achat, ajusté des variations d'inventaires. Toutes les autres charges sont reconnues lorsque le groupe bénéficie des avantages et est exposé aux risques relatifs à la propriété de ces biens ou lorsqu'il reçoit les services.

1.4

Liquidités

Ce poste inclut les avoirs en caisse, avoirs sur les comptes postaux, avoirs bancaires et placements à court terme d'une durée initiale n'excédant pas trois mois et qui peuvent être aisément convertis en espèces. Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

1.5

Créances résultant de ventes et de prestations

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale qui correspond aux montants facturés, déduction faite des corrections de valeur pour clients douteux. Les provisions pour clients douteux sont constituées sur la base d'une analyse des postes à risques et constituées de la différence entre le montant dû et l'encaissement probable.

1.6

Autres créances

Les autres créances sont inscrites à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeurs pour risques concrets d'insolvabilité.

1.7

Stocks

Les matières premières achetées sont évaluées au coût d'acquisition et les produits de propre fabrication au prix de revient de production mais au maximum à leur valeur de réalisation nette. L'évaluation des stocks au bilan se fait au coût moyen pondéré. Des provisions sont constituées pour les stocks ayant une valeur de réalisation plus basse que la valeur comptable ou dont l'écoulement est lent.

1.8

Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs sont évalués à leur valeur nominale. Ils comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

1.9

Immobilisations corporelles

Les immeubles opérationnels, machines et outillage et les autres immobilisations opérationnelles sont comptabilisés au coût historique d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires à la charge du compte de résultat, calculés sur la base des durées d'utilisation probable suivantes :

- Immeubles: 40 ans
- Rénovation des immeubles: 10 ans
- Machines: 10 à 20 ans
- Outillage et mobilier: 10 ans
- Camions: 8 ans
- Informatique: 3 à 5 ans
- Immobilisations en cours de construction: -

Les terrains opérationnels sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Pour certaines installations et machines, il est approprié de répartir le coût total d'un actif entre ses différents éléments constitutifs et de comptabiliser chaque élément séparément. Tel est le cas lorsque les différentes composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes. Par exemple, certaines machines de meunerie incluant de l'électronique doivent être traitées comme des actifs amortissables distincts. La valeur des immobilisations corporelles est révisée chaque fois que l'on relève un indice indiquant que sa valeur recouvrable pourrait être inférieure à sa valeur comptable.

Les immobilisations corporelles qui sont détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur actuelle. Chaque année, cette évaluation est revue sur la base d'une analyse des rendements futurs attendus, capitalisés à un taux de rendement propre à chaque immeuble. De plus, tous les 3 à 5 ans, une expertise externe est faite par un tiers pour chaque immeuble détenu. Les réévaluations, de même que les moins-values, sont enregistrées dans le résultat hors exploitation de la période.

1.10

Immobilisations incorporelles

Dans le cas d'acquisitions d'entreprises, l'excédent du prix d'achat sur la valeur des éléments identifiables de l'actif net acquis est inscrit au bilan en tant qu'écart d'acquisition (goodwill). Le goodwill est amorti de manière linéaire à la charge du compte de résultat sur une durée de 5 à 10 ans. Dès l'exercice 2012, le goodwill est directement compensé par les fonds propres à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles acquises sont amorties linéairement sur les durées suivantes et les charges enregistrées aux postes respectifs du compte de résultat:

- Marques: 5 ans
- Logiciels: 5 ans

La valeur des immobilisations incorporelles fait l'objet d'un examen lorsqu'on relève des indices indiquant que sa valeur comptable pourrait être inférieure à sa valeur recouvrable. Le cas échéant, le groupe estime sa valeur d'utilité sur les futurs flux de trésorerie actualisés et attendus de l'utilisation continue de cet actif.

1.11

Prêts et autres immobilisations financières

Les prêts octroyés sont comptabilisés aux coûts historiques, déduction faite des éventuelles pertes de valeur pour les montants non recouvrables.

1.12

Dettes

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les dettes à court terme comprennent les dettes échues à moins de 12 mois. Les dettes à long terme couvrent les financements à plus de 12 mois.

1.13

Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs, évalués à leur valeur nominale, comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

1.14

Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsqu'il existe pour le groupe une obligation légale ou implicite résultant du passé et que le règlement probable de cette obligation se soldera par le versement d'avantages financiers.

1.15

Dividendes

Conformément à la législation suisse, les dividendes sont traités comme affectation du bénéfice de l'année où ils sont approuvés par l'Assemblée générale ordinaire et ensuite payés.

1.16

Engagements de prévoyance

Les collaborateurs des sociétés du groupe sont assurés auprès de la fondation de prévoyance en faveur du Groupe Minoteries SA et des sociétés affiliées, une institution de prévoyance indépendante, financée par les contributions de l'employeur et des employés. La détermination d'une éventuelle sur-couverture ou sous-couverture s'effectue sur la base des comptes annuels de la caisse de pension établis en vertu de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les charges de la prévoyance du personnel du groupe englobent les cotisations patronales ainsi que d'éventuelles conséquences économiques de la sur-couverture ou sous-couverture et de la variation de la réserve de contribution de l'employeur, délimitées sur la période.

1.17

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent des revenus des immobilisations d'exploitation, des corrections de valeurs sur des prêts octroyés, des revenus de société liée, des bénéfices sur ventes d'immobilisations corporelles ainsi que les bénéfices de ventes de participations liées à notre périmètre de consolidation.

1.18

Charges de personnel

La rémunération, les charges sociales et les autres frais de personnel composent ce poste. Les autres frais de personnel se composent des frais et débours, des frais de formation, des frais de véhicules de fonction à l'exception des amortissements, des intérimaires, des frais de communication des mobiles ainsi que toutes autres charges diverses liées au personnel.

1.19

Charges et produits hors exploitation

Ces postes contiennent les charges et revenus annuels sur les immeubles de rendement ainsi que les réévaluations d'immeubles de rendement, de même que les moins-values.

1.20

Charges et produits exceptionnels

Ce poste recouvre les charges et produits non prévisibles et survenant très rarement dans le cadre de l'activité ordinaire d'exploitation.

1.21

Impôts

Les impôts sur le résultat sont enregistrés dans la même période que les revenus et les charges auxquels ils se rapportent.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode dite du report variable et calculés sur la base des différences temporelles entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs enregistrées dans les bilans de l'entité établis pour la consolidation. Les impôts différés, calculés sur la base des taux d'imposition cantonaux propre à chaque société, figurent au bilan en tant qu'actif immobilisé ou dette à long terme. L'impôt différé sur une perte fiscale reportable est comptabilisé dans la mesure où il est probable que les bénéfices imposables futurs sur lesquels cette perte pourra être imputée seront disponibles.

1.22

Événements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements subséquents dont le fait générateur ou les conditions existaient déjà à la date du bilan altèrent les valeurs à la date de clôture. Ces ajustements peuvent avoir lieu jusqu'à la date d'approbation des états financiers par le Conseil d'Administration. Les événements ne modifiant pas les valeurs de bilan sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés.

1.23

Parties liées

Les parties liées comprennent les sociétés consolidées par mise en équivalence ainsi que les membres de la Direction et du Conseil d'Administration. Les principaux postes et opérations relatifs aux parties liées sont détaillés dans les postes correspondants de l'annexe.

1.24

Contrats d'achat à terme de blé

Les contrats d'achat à terme de blé servent uniquement à couvrir les besoins du groupe. Les contrats sont de deux natures: ceux passés avec des fournisseurs locaux sur la base de conventions d'achat de production de centres collecteurs ne représentant pas un engagement ferme et les contrats d'achat de blés étrangers avec des intermédiaires pour compléter les besoins de production non satisfaits par les fournisseurs locaux. Comme il n'existe ni primes d'acquisition ni différences de change et que les instruments sont employés à des fins de couverture, les mêmes principes que ceux utilisés pour l'opération de base couverte sont appliqués en lieu et place d'une évaluation à la juste valeur. Les valeurs contractuelles et de marché des contrats d'achat de blés étrangers figurent en note 20. Les bénéfices non réalisés ne sont dès lors pas reconnus à la date du boucllement alors que les pertes potentielles sont provisionnées.

2.

Explications générales concernant les comptes consolidés 2022

2.1

Approbation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'Administration le 27 février 2023.

2.2

Modification dans le périmètre de consolidation

La société Protaneo SA a été créée le 12 décembre 2022. Groupe Minoteries SA détient 51% des actions de cette nouvelle société qui figure dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2022.

Annexe aux comptes consolidés

(en milliers de francs suisses)

Note 1 – Créances résultant de livraisons et de prestations	2022	2021
Créances résultant de livraisons et de prestations avant ajustement de valeur	14'526	12'750
Ajustement de valeur	-65	-20
Valeur nette des créances résultant de livraisons et de prestations	14'461	12'730

Note 2 – Autres créances à court terme	2022	2021
Créances fiscales	410	327
Autres créances envers les tiers	965	706
Total des autres créances à court terme	1'375	1'033

Note 3 – Stocks	2022	2021
Matières premières	25'440	23'089
Produits finis pour alimentation humaine	7'522	6'530
Emballages, carburants et accessoires	2'224	1'259
Ajustement de valeur	-507	-53
Valeur nette des stocks	34'679	30'825

Note 4 – Immobilisations corporelles	Immeubles de rendement*	Immeubles opérationnels	Machines et outillage	Autres Immobilisations	En cours de construction	Total 2021
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2021	13'396	44'007	20'772	4'309	369	82'853
Valeurs brutes au 1^{er} janvier 2021	13'396	83'269	74'827	19'839	369	191'700
Transferts			4	9	-13	-
Acquisitions		483	210	1'571	1'073	3'337
Cessions et sorties		-5	-101	-831	-4	-941
Réévaluation	1'354					1'354
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	14'750	83'747	74'940	20'588	1'425	195'450

(en milliers de francs suisses)

	Immeubles de rende- ment*	Immeubles opérationnels	Machines et outillage	Autres Immobilis- ations	En cours de construction	Total 2021
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2021	-	-39'262	-54'055	-15'530	-	-108'847
Amortissement de l'année		-2'086	-2'170	-1'472		-5'728
Cessions et sorties		2	75	821		898
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	-	-41'346	-56'150	-16'181	-	-113'677
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	14'750	42'401	18'790	4'407	1'425	81'773

Note 4 – Immobilisations corporelles	Immeubles de rende- ment*	Immeubles opérationnels	Machines et outillage	Autres Immobilis- ations	En cours de construction	Total 2022
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2022	14'750	42'401	18'790	4'407	1'425	81'773
Valeurs brutes au 1^{er} janvier 2022	14'750	83'747	74'940	20'588	1'425	195'450
Transferts	4'959	-4'683	485	389	-1'150	-
Acquisitions		2'107	1'203	477	599	4'386
Cessions et sorties	-3'400	-9	-169	-1'343	-8	-4'929
Réévaluation	640					640
Valeurs brutes au 31 décembre 2022	16'949	81'162	76'459	20'111	866	195'547
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2022	-	-41'346	-56'150	-16'181	-	-113'677
Transferts	-2'539	2'539				-
Amortissement de l'année		-2'060	-2'114	-1'239		-5'413
Cessions et sorties		3	96	1'277		1'376
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	-2'539	-40'864	-58'168	-16'143	-	-117'714
Valeurs nettes au 31 décembre 2022	14'410	40'298	18'291	3'968	866	77'833

* Les immobilisations corporelles qui sont détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur actuelle. Cette évaluation est revue sur la base d'une analyse des rendements futurs, capitalisés à un taux de rendement propre à chaque immeuble. Les taux de rendement se situent entre 4.59% et 8.50%.

De plus, tous les 3 à 5 ans, une expertise externe est faite par un tiers. La dernière expertise a eu lieu en 2021. Le coût d'acquisition des immeubles de rendement détenus au 31.12.2022 est de KCHF 8'299, contre KCHF 8'947 au 31.12.2021.

(en milliers de francs suisses)

Note 5 – Immobilisations incorporelles	Goodwill activé	Marques et clientèle	Total 2021
Valeurs nettes au 1 ^{er} janvier 2021	-	-	-
Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier 2021	10'715	4'671	15'386
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	10'715	4'671	15'386
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier 2021	-10'715	-4'671	-15'386
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	-10'715	-4'671	-15'386
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	-	-	-

Note 5 – Immobilisations incorporelles	Goodwill activé	Marques et clientèle	Total 2022
Valeurs nettes au 1 ^{er} janvier 2022	-	-	-
Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier 2022	10'715	4'671	15'386
Valeurs brutes au 31 décembre 2022	10'715	4'671	15'386
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier 2022	-10'715	-4'671	-15'386
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	-10'715	-4'671	-15'386
Valeurs nettes au 31 décembre 2022	-	-	-

Goodwill enregistrés en diminution des fonds propres

À partir de 2012, les goodwill résultant d'acquisitions sont enregistrés en diminution des fonds propres. Si les goodwill acquis avaient été activés et amortis sur une durée de 5 ans, l'impact sur les comptes consolidés aurait été le suivant:

	2022	2021
Valeurs nettes au 1 ^{er} janvier	444	794
Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier	11'209	11'209
Valeurs brutes au 31 décembre	11'209	11'209
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier	-10'765	-10'415
Amortissement de l'année	-350	-350
Amortissements cumulés au 31 décembre	-11'115	-10'765
Valeurs nettes au 31 décembre	94	444

(en milliers de francs suisses)

	2022	2021
Résultat annuel attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA publié	7'322	7'229
Amortissement planifié du goodwill sur 5 ans	-350	-350
Résultat annuel attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA au 31 décembre, en cas d'activation du goodwill	6'972	6'879
Capitaux propres mentionnés au 31 décembre	112'633	108'232
Répercussion de l'activation du goodwill dans le bilan au 1 ^{er} janvier	444	794
Répercussion de l'activation du goodwill dans le compte de résultat	-350	-350
Capitaux propres au 31 décembre en cas d'activation du goodwill	112'727	108'676

Note 6 – Immobilisations financières	2022	2021
Prêts à la clientèle	827	949
Ajustement de valeur	-419	-479
Prêts à la clientèle nets	408	470
Autres investissements financiers	609	609
Total des immobilisations financières	1'017	1'079

Note 7 – Autres dettes à court terme	2022	2021
Impôts courants à payer	579	981
Autres créanciers	3'376	3'546
Acomptes de clients	293	372
Total des autres dettes à court terme	4'248	4'899

Note 8 – Autres dettes à long terme	2022	2021
Provision pour les intérêts minoritaires (ex-Bruggmühle Goldach AG)	196	196
Total des autres dettes à long terme	196	196

(en milliers de francs suisses)

Note 9 – Impôts différés passifs	2022	2021
Impôts différés passifs en début d'exercice	9'057	8'682
Constitution d'impôts différés passifs	198	398
Dissolution d'impôts différés passifs	-236	-23
Impôts différés passifs en fin d'exercice	9'019	9'057
Aucun impôt différé actif n'est reconnu en 2021 et en 2022	-	-
Taux moyen des impôts	14.8%	14.7%

Note 10 – Provisions à long terme	2022	2021
Valeur comptable au 1^{er} janvier	351	-
Reclassement depuis les provisions pour restructuration	-	351
Valeur comptable au 31 décembre	351	351

Note 11 – Institutions de prévoyance

Avantage/engagement économique et charge de prévoyance	*Excédent de couverture (+)/ découvert (-)	Part économique de l'entreprise			Cotisations totales ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les frais de personnel	
	31.12.22	31.12.22	31.12.21	Variation	2022	2022	2021
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture	3'357	-	-	-	-	1'420	1'421
Total	3'357	-	-	-	-	1'420	1'421

*selon Swiss GAAP RPC 26

Le taux d'intérêt technique utilisé est de 1.50% pour 2022 (2021: 1.50%).

La table de mortalité utilisée pour 2022 et 2021 est LPP2022 P16.

Note 12 – Autres produits d'exploitation	2022	2021
Revenus des immobilisations d'exploitation	2'702	2'243
Dissolution de provisions	112	-
Dédommagements liés aux graines de sésame d'Inde	-	637
Bénéfices sur ventes d'immobilisations	-	68
Total des autres produits d'exploitation	2'814	2'948

(en milliers de francs suisses)

Note 13 – Charges du personnel	2022	2021
Rémunérations	16'624	17'454
Charges sociales	3'439	3'568
Autres frais de personnel	1'516	1'216
Total des charges du personnel	21'579	22'238

Note 14 – Charges d'exploitation	2022	2021
Charges d'exploitation, dont:		
– Coûts liés aux graines de sésame d'Inde	–	40

Note 15 – Produits financiers	2022	2021
Intérêts sur les prêts à la clientèle	19	30
Dividendes sur autres investissements	8	7
Autres produits financiers	3	4
Total des produits financiers	30	41

Note 16 – Charges financières	2022	2021
Commissions, intérêts et frais financiers	12	27
Total des charges financières	12	27

Note 17 – Produits hors exploitation	2022	2021
Revenus des immeubles de rendement	748	701
Réévaluation d'un immeuble de rendement	640	1'405
Plus-value sur vente d'un immeuble de rendement	554	–
Total des produits hors exploitation	1'942	2'106

Note 18 – Charges hors exploitation	2022	2021
Charges des immeubles de rendement	207	197
Coûts liés à la vente d'un immeuble de rendement	107	–
Dépréciation d'un immeuble de rendement	–	51
Total des charges hors exploitation	314	248

(en milliers de francs suisses)

Note 19 – Impôts	2022	2021
Charges fiscales sur résultat – année courante	1'294	1'054
Variation d'impôts différés passifs	-38	375
Total des impôts	1'256	1'429

Note 20 – Contrats de blés étrangers	2022	2021
Valeur contractuelle	2'607	3'471
Valeur du marché	2'730	3'548
Gains non réalisés, non reconnus	123	77

Note 21 – Résultat par action	2022	2021
Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA	7'322	7'229
Nombre moyen pondéré des droits de participation en circulation	330'000	330'000
Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action	22.19	21.91
Résultat dilué attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action	22.19	21.91

Le capital-actions est composé de 330'000 actions nominatives et chaque action donne droit au dividende. Il n'y a pas de droit de vote préférentiel. Chaque action donne droit à une voix.

Rapport sur les comptes consolidés

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Groupe Minoteries SA et ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022, le compte de profits et pertes consolidé, le tableau des flux de fonds consolidés et le tableau de mouvement des fonds propres consolidés pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

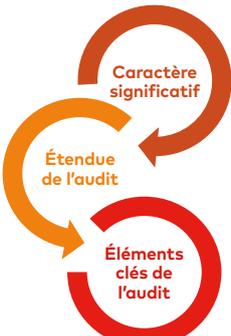
Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 70 à 87) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble	
	<p>Caractère significatif global: KCHF 1'087</p> <p>Nous avons effectué un audit (« full scope audit ») pour une société du groupe qui porte sur 84% du chiffre d'affaires consolidé.</p> <p>Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit: Évaluation des immeubles de rendement.</p>

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global pour le groupe	KCHF 1'087
Point de référence	Chiffre d'affaires net consolidé
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le chiffre d'affaires net consolidé comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence la plus communément utilisée pour mesurer la performance du groupe et elle est généralement reconnue en tant qu'indice de référence.

Étendue de l'audit

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble, en considérant la structure du groupe, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers consolidés et le secteur d'activité du groupe.

Le chiffre d'affaires du groupe est généré uniquement sur le territoire suisse. Selon notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés, nous avons sélectionné une entité qui représente la principale entité opérationnelle du groupe. Celle-ci a été soumise à un audit. Pour les entités non incluses dans l'étendue de notre audit, nous sommes assurés par le biais de procédures adéquates qu'il n'y avait aucun risque d'anomalie significative par rapport aux états financiers consolidés. Toutes les procédures ont été effectuées par l'auditeur du groupe.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.

Évaluation des immeubles de rendement

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés sont examinés
<p>Comme décrit au point 1.9 de l'annexe aux états financiers consolidés, les immobilisations corporelles détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur vénale.</p> <p>La valeur est déterminée en fonction des rendements attendus propres à chaque immeuble. Les charges et produits liés aux immeubles de placement ainsi que les ajustements de valeur sont enregistrés dans le résultat hors exploitation de la période. Au 31 décembre 2022, les immeubles de rendement sont portés au bilan pour un montant de KCHF 14'410 sous la position «Immobilisations corporelles».</p> <p>Nous avons porté notre attention sur ce domaine en raison du caractère significatif des positions activées. En outre, la Direction dispose d'une marge de manœuvre dans les modèles, hypothèses et estimations utilisés afin d'apprécier leur valorisation.</p> <p>La Direction procède annuellement à un test de valorisation pour chacun des immeubles de rendement. De plus, ces évaluations sont supportées par des rapports d'experts obtenus tous les trois à cinq ans.</p>	<p>Nous avons obtenu l'évaluation de la Direction ou, le cas échéant, les rapports d'experts et nous nous sommes assurés que leurs conclusions avaient été correctement prises en compte dans la valorisation des immeubles de rendement.</p> <p>Lors de ces travaux, nous avons aussi mis l'accent sur la capacité des experts, désignés par la Direction, à exercer leurs compétences, leurs aptitudes et leur objectivité.</p> <p>Nous avons évalué les impacts possibles que pourraient avoir des biais sur le jugement professionnel desdits experts ou sur les techniques qu'ils utilisent.</p> <p>En ce qui concerne l'évaluation effectuée par la Direction annuellement dans l'intervalle, nous avons obtenu le modèle de calcul utilisé et avons, pour chacun des immeubles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - validé le caractère approprié de la méthodologie utilisée; - apprécié les composantes des taux de capitalisation en les comparant avec ceux du marché immobilier; - retracé les rendements d'immeuble utilisés avec les comptes annuels audités; - vérifié les calculs. <p>Nous avons effectué des analyses de sensibilité portant sur les composantes des taux d'actualisation utilisés dans les modèles de valorisation afin d'évaluer si un changement éventuel de l'une ou de plusieurs de ces composantes pouvait conduire à un ajustement de valeur des immeubles de rendement au bilan de la société.</p> <p>Nous estimons que le traitement comptable retenu par la Direction et les informations en annexe y relatives sont raisonnables.</p>

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en

autre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

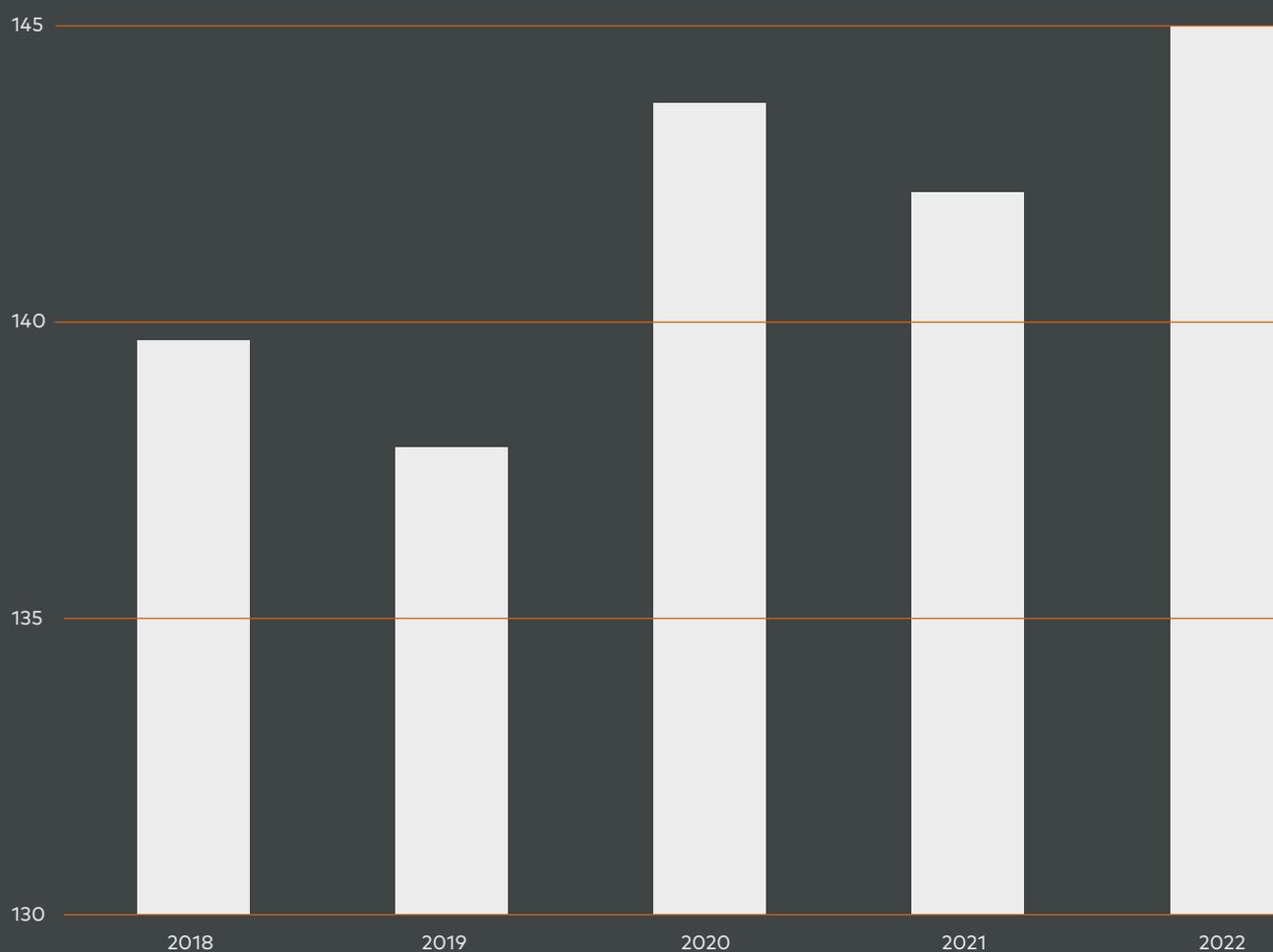
Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiff. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Lausanne, le 27 février 2023
PricewaterhouseCoopers SA

Évolution du chiffre d'affaires net

2018-2022
(en millions de CHF)



Comptes annuels

Bilan au 31 décembre

(en francs suisses)

Actif	Notes dans l'annexe	2022	2021
Actif circulant			
Trésorerie		8'444'325	3'271'986
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		12'382'574	10'835'148
– envers des tiers		11'448'031	10'035'969
– envers des sociétés du groupe		934'543	799'179
Autres créances à court terme		4'123'452	3'052'820
– envers des tiers		1'202'931	884'466
– envers des sociétés du groupe		2'920'521	2'168'354
Stocks	2	15'607'926	13'974'106
Actifs de régularisation		1'900	35'120
Total actif circulant		40'560'177	31'169'180
Actif immobilisé			
Immobilisations financières		454'400	454'400
– prêts à des tiers	4	–	–
– autres immobilisations financières		454'400	454'400
Participations	5	17'389'000	17'338'000
Immobilisations corporelles		36'690'888	36'696'928
Immobilisations incorporelles		2	2
Total actif immobilisé		54'534'290	54'489'330
Total actif		95'094'467	85'658'510

(en francs suisses)

Passif	Notes dans l'annexe	2022	2021
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		13'034'738	9'816'477
– envers des tiers		12'673'803	9'376'687
– envers des sociétés du groupe		360'935	439'790
Dettes à court terme portant intérêt		6'892'433	2'806'489
– envers des sociétés du groupe		6'892'433	2'806'489
Autres dettes à court terme		3'535'926	4'130'488
– envers des tiers		3'535'926	4'130'488
Passifs de régularisation		1'240'450	608'644
Provisions à court terme		4'072'863	4'072'863
Total capitaux étrangers à court terme		28'776'410	21'434'961
Capitaux étrangers à long terme			
Provisions à long terme		3'370'840	3'370'840
Total capitaux étrangers à long terme		3'370'840	3'370'840
Total capitaux étrangers		32'147'250	24'805'801
Capitaux propres			
Capital-actions		1'650'000	1'650'000
Réserves légales issues du bénéfice		1'299'217	1'299'217
Réserves facultatives issues du bénéfice		59'998'000	57'903'492
– Réserves statutaires et réglementaires issues du bénéfice		2'176'163	2'176'163
– Bénéfice reporté		52'757'329	51'179'109
– Bénéfice de l'exercice		5'064'508	4'548'220
Total capitaux propres		62'947'217	60'852'709
Total passif		95'094'467	85'658'510

Compte de résultat pour l'exercice clôturé au 31 décembre

(en francs suisses)

	Notes dans l'annexe	2022	2021
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services		128'160'492	124'417'446
Autres produits d'exploitation		2'619'689	2'147'381
Variation des stocks de produits finis et semi-finis		-777'803	152'055
Charges de matières		-91'870'839	-90'576'037
Charges de personnel		-18'124'716	-18'841'264
Autres charges d'exploitation		-11'937'452	-10'154'776
Amortissements		-4'156'960	-4'415'566
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts		3'912'411	2'729'239
Revenus des participations sociétés filles		1'350'000	1'350'000
Autres produits financiers		16'636	16'864
Charges financières		-23'026	-34'274
Résultat d'exploitation avant impôts		5'256'021	4'061'829
Produits hors exploitation	10	532'369	538'298
Charges hors exploitation	11	-163'929	-139'955
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	12	193'091	637'367
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	13	-	-39'967
Dissolution de provisions		-	55'467
Constitution de provisions		-132'044	-11'819
Résultat de l'exercice avant impôts		5'685'508	5'101'220
Impôts directs		-621'000	-553'000
Résultat de l'exercice		5'064'508	4'548'220

Annexe aux comptes annuels

(en francs suisses)

Principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957 à 963b). Les principaux postes du bilan sont comptabilisés comme suit:

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services envers des tiers

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services ainsi que les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il est procédé à des corrections de valeur individuelles, le solde résiduel faisant l'objet d'une correction de valeur forfaitaire de 5% pour les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services en Suisse et de 10% pour les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services à l'étranger.

Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition ou de revient et la valeur de marché nette. Le coût de revient englobe tous les frais de matière et de fabrication directement imputables ainsi que les frais généraux encourus pour le transport des stocks jusqu'à leur lieu de stockage dans leur état actuel. Les coûts d'acquisition et de revient sont calculés d'après la méthode de la moyenne pondérée. La valeur de marché nette correspond au produit de la vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour fabriquer le bien et réaliser sa vente. Des corrections de valeur sont effectuées pour les stocks invendables et ceux à faible rotation. De plus, il est procédé à une correction de valeur forfaitaire entre 33 ⅓ et 50% sur les marchandises.

Comptabilisation des produits

Les ventes sont comptabilisées dès lors que les avantages et les risques ont été transférés aux clients et que la prestation a été fournie. C'est normalement le cas lors de la livraison des produits.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres détenus à long terme non cotés en bourse ou sans prix courant observable ainsi que les prêts aux collaborateurs. Ils sont évalués au plus au coût d'acquisition, moins les éventuelles corrections de valeur.

Participations

Les participations figurent au bilan au coût d'acquisition déduction faite des amortissements économiques nécessaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations opérationnelles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements linéaires.

Afin de calculer le montant des amortissements, les durées d'utilisation suivantes sont appliquées:

- Immeubles d'exploitation: 20 à 25 années
- Machines de production: 5 à 7 années
- Autres machines: 5 à 10 années
- Camions: 5 années
- Mobilier et divers: 5 à 8 années
- Véhicules de fonction: 4 années
- Hardware et Software: 3 à 5 années

Informations, structure détaillée et commentaires sur les comptes annuels

(en francs suisses)

1.

Le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle ne dépasse pas les 250 collaboratrices et collaborateurs (idem à 2021).

2.**Stocks**

	2022	2021
Matières premières	20'488'379	17'997'245
Produits en cours de fabrication	1'953'545	2'069'067
Produits finis	1'892'379	2'317'824
Emballages et accessoires	1'232'524	824'452
Carburants	180'832	161'713
Autres stocks	24'059	-
Corrections de valeur	-10'163'792	-9'396'195
Total stocks	15'607'926	13'974'106

3.**Engagements conditionnels**

	2022	2021
Engagement conditionnels envers «réservesuisse» pour le financement de la Réserve Obligatoire	12'346'900	12'232'200

4.**Prêts à des tiers**

	2022	2021
Prêts à des tiers avant correction de valeur	100'000	100'000
Correction de valeur	-100'000	-100'000
Total Prêts à des tiers	-	-

5.**Participations**

Raison sociale et forme juridique	Siège social	2022		2021	
		Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Bonvita AG	Stein am Rhein/SH	100%	100%	100%	100%
Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters	Naters/VS	100% (Indirectement)	100% (Indirectement)	100% (Indirectement)	100% (Indirectement)
Geferina AG	Brugg/AG	100%	100%	100%	100%
Moulins de Sion SA	Sion/VS	100%	100%	100%	100%
Protaneo SA	Valbroye/VD	51%	51%	0%	0%
Sopafi SA	Sion/VS	100%	100%	100%	100%
Steiner Mühle AG	Lauperswil/BE	100%	100%	100%	100%

(en francs suisses)

6. Sûretés constituées en faveur de tiers	2022	2021
Cédules hypothécaires en garantie	9'000'000	9'000'000

7. Actifs gagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété	2022	2021
Immeubles	5'068'942	5'148'351

8. Participations détenues par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction et leurs proches ainsi que par les collaboratrices et collaborateurs	2022		2021	
Conseil d'Administration et leurs proches	Nombre	%	Nombre	%
Amaudruz Céline et famille*	-	-	29'550	8.95
Amaudruz Céline	5'122	1.55	-	-
Revaz Pierre-Marcel, Président	103	0.03	103	0.03
Schucht Olivier**	56	0.02	-	-
Séquin Emmanuel et famille	5'100	1.55	6'100	1.85
Sunier François	3'750	1.14	3'750	1.14
Total des membres du Conseil d'Administration et leurs proches	14'131	4.28	39'503	11.97

* Le groupe de la famille Amaudruz a été dissout à la fin 2022.

** M. Olivier Schucht a été élu lors de l'Assemblée générale du 18.05.2022.

Direction et leurs proches	Nombre	%	Nombre	%
Blaser Jean-Michel	2	0.00	2	0.00
Nänny Tobias	10	0.00	10	0.00
Yerly Jacques	40	0.01	40	0.01
Total des membres de la Direction et leurs proches	52	0.01	52	0.01

Collaboratrices et collaborateurs	290	0.09	298	0.09
--	------------	-------------	------------	-------------

9. Actionnaires détenant plus de 5% des actions	Nombre	2022 %	Nombre	2021 %
M. Sturzenegger Ernst	21'790	6.60	21'790	6.60
LLB Swiss Investment AG	21'134	6.40	22'059	6.68
Gamma Stawag AG	18'743	5.68	18'157	5.50
Groupe Mutuel Assurances GMA SA	17'750	5.38	17'750	5.38
Famille Amaudruz*	-	-	29'550	8.95
Total des actionnaires détenant plus de 5% des actions	79'417	24.07	109'306	33.11

* Le groupe de la famille Amaudruz a été dissout à la fin 2022.

10. Produits hors exploitation	2022	2021
Revenus des immeubles de rendement	532'369	538'298
Total des produits hors exploitation	532'369	538'298

11. Charges hors exploitation	2022	2021
Charges des immeubles de rendement	163'929	139'955
Total des charges hors exploitation	163'929	139'955

12. Produits exceptionnels, uniques ou hors période	2022	2021
Dissolution provision impôts suite à des taxations définitives d'années antérieures	193'091	-
Dédommagement reçu lié aux graines de sésame contaminées	-	637'367
Total des produits exceptionnels, uniques ou hors période	193'091	637'367

Le dédommagement reçu en 2021 correspond à la prise en charge des assurances des dommages causés à Groupe Minoterie SA ainsi qu'à sa société fille Steiner Mühle AG.

13. Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	2022	2021
Coûts liés aux graines de sésame contaminées	-	39'967
Total des charges exceptionnelles, uniques ou hors période	-	39'967

14. Dissolution nette de réserves latentes	2022	2021
Dissolution nette des réserves latentes	-	-

Mouvement du bénéfice au bilan

(en francs suisses)

	2022	2021
Bénéfice au bilan au début de l'exercice	55'727'329	54'149'109
Affectation du bénéfice conformément à la décision de l'Assemblée générale		
– distribution de dividendes	-2'970'000	-2'970'000
Bénéfice reporté	52'757'329	51'179'109
Bénéfice de l'exercice	5'064'508	4'548'220
Bénéfice au bilan à la disposition de l'Assemblée générale	57'821'837	55'727'329

Proposition du Conseil d'Administration concernant l'emploi du bénéfice

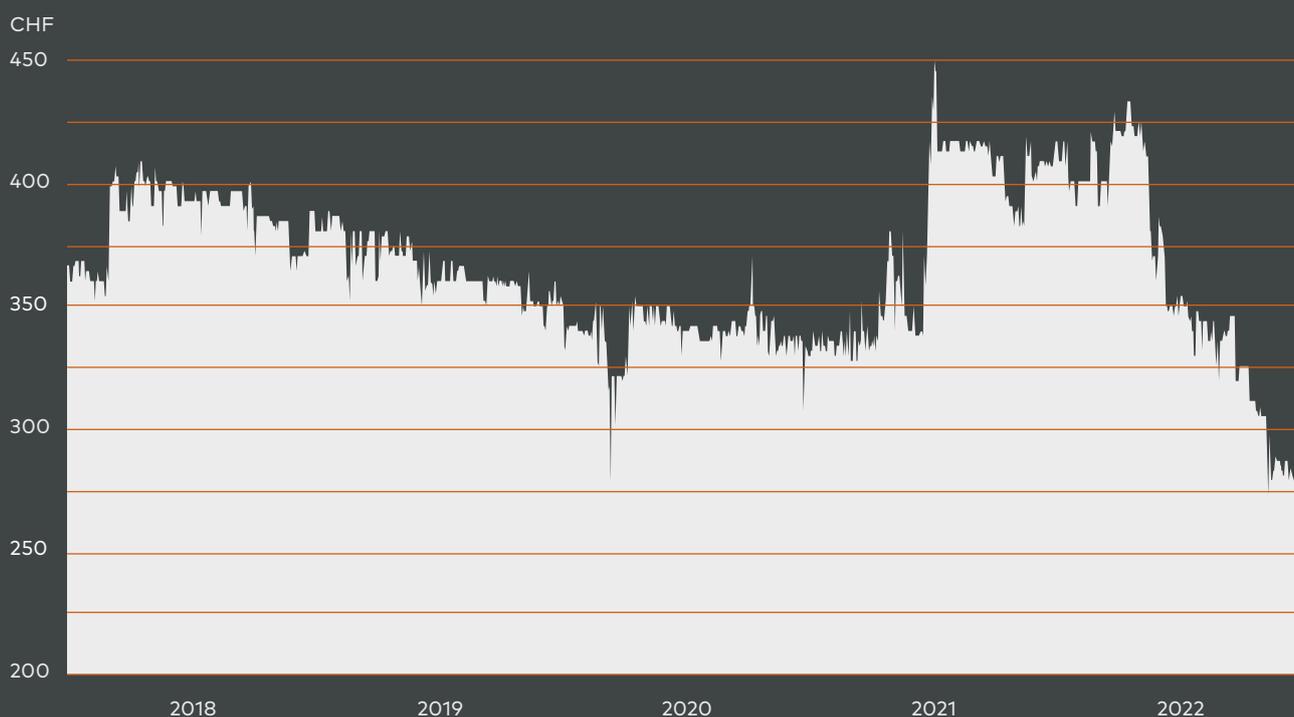
(en francs suisses)

	2022	2021
	Proposition du Conseil d'Administration	Décision de l'Assemblée générale
Bénéfice au bilan à disposition de l'Assemblée générale	57'821'837	55'727'329
Distribution de dividendes	-3'630'000	-2'970'000
Report à nouveau	54'191'837	52'757'329
Paiement d'un dividende de CHF 11.00 par action de CHF 5.00 nominal, soit:	11.00	9.00
– sous déduction de 35% d'impôt anticipé	3.85	3.15
– dividende net pour l'année	7.15	5.85

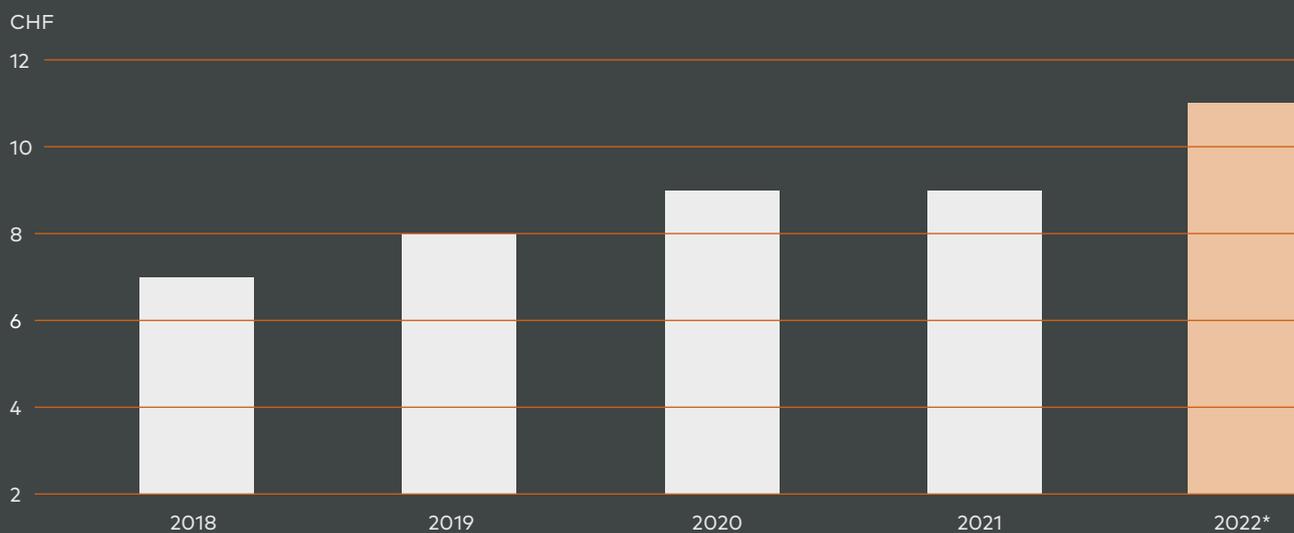
Action-Dividende

2018-2022

Cours de l'action



Dividende



Rapport sur les comptes annuels

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Groupe Minoteries SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022 et le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 94 à 101) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Notre approche d'audit

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	KCHF 950
Point de référence	Chiffre d'affaires net
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le chiffre d'affaires net comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence la plus communément utilisée pour mesurer la performance de la société et elle est généralement reconnue en tant qu'indice de référence.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

Éléments clés de l'audit

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiff. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 27 février 2023
PricewaterhouseCoopers SA

